

# **PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE (PADÉTA)**

Préparé par  
*Marc-André Bérubé*  
Chargé de projet



MRC des Etchemins  
9 mars 2005

**Table des matières**

Liste des participants	1	
Préambule	2	
<b>1 Portrait des milieux agricole et forestier</b>	<b>3</b>	
1.1 Les exploitations agricoles	3	
1.1.1 Les principaux créneaux	4	
1.1.2 Le potentiel des sols agricoles	7	
1.1.3 L'acériculture	9	
1.1.4 Les produits de transformation sur le territoire	10	
1.2 Le milieu forestier	12	
1.2.1 Particularités et potentiels du couvert forestier	12	
1.2.2 Les perspectives de développement	14	
1.3 L'utilisation du sol non agricole	16	
1.3.1 Le développement des fonction urbaines	16	
1.3.2 La villégiature	18	
1.3.3 La cohabitation des usages	19	
1.3.4 Les infrastructures de transport, de communication et de captage des eaux souterraines	21	
<b>2 Élaboration des orientations et objectifs</b>	<b>25</b>	
2.1 Volet agricole	25	
2.1.1 Adaptation des programmes d'aide pour les exploitations agricoles et les entreprises de transformation alimentaire	25	
2.1.2 Nouvelles responsabilités des entreprises agricoles	26	
2.1.3 Prise de position sur les exploitations à promouvoir	26	
2.1.4 Mesures d'accompagnement pour le transfert des entreprises agricoles et apport extérieur de nouveaux promoteurs	27	
2.1.5 Plan de communication entre la population et les producteurs agricoles	28	
2.1.6 Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement naturel et humain	29	
2.1.7 Orientation et objectifs	29	
2.2 Volet forestier	30	
2.2.1 Consolidation des programmes d'aide à la forêt	30	
2.2.2 Le renouvellement des ressources, les incitatifs d'aménagement et la relève forestière	30	
2.2.3 Les activités reliées à la ressource forêt	31	
2.2.4 Orientation et objectifs	31	
2.3 Volet fonctions urbaines et autres	33	
2.3.1 L'occupation du territoire	33	
2.3.2 L'environnement et les interventions contrôlées	34	
2.3.3 Orientation et objectifs	35	
<b>3 Mise en œuvre</b>	<b>35</b>	
<b>4 Conclusion</b>	<b>46</b>	
Annexe A	A-1 Distribution des produits agricoles 1995-2000	48
	Carte A-1 Pédologie des sols	49
Annexe B	Inventaire descriptif des voies de circulation hors PU	50
Annexe C	Carte 1 Les infrastructures routières	67
	Carte 2 Réseaux d'électricité et de fibre optique	68
	Carte 3 Puits d'eau potable 21 personnes et plus	69
	Carte 4 Collecte des matières résiduelles	70
Annexe D	Carte D-1 Secteur des Monts Notre-Dame	72
Annexe E	Comité consultatif agricole élargi	73
Références		74

**Liste des tableaux**

	page	
Tableau 1	Nombre de fermes (principaux créneaux)	4
Tableau 2	Revenus agricoles 1995-1997-2000	5
Tableau 3	Revenus laitiers, bovins et porcins (2000)	5
Tableau 4	Fermes comportant un ou deux créneaux d'exploitation animale en 2004 (principaux créneaux)	6
Tableau 5	Valeur des terres agricoles pour l'année 2005	7
Tableau 6	Fermes acéricoles	9
Tableau 7	Revenus acéricoles	10
Tableau 8	Entreprises de transformation de produits agricoles	11
Tableau 9	Le couvert forestier	13
Tableau 10	Type de couvert et volume forestier	13
Tableau 11	Entreprises de transformation de produits forestiers	14
Tableau 12	Nouvelles constructions de 1988 à 2002	17
Tableau 13	Implantation des commerces et industries (1988-2002)	18
Tableau 14	Étude de provenance des propriétaires	19
Tableau 15	Sites à vocation récréotouristique en zone agricole ou à proximité dont l'implantation crée des interactions avec les activités agricoles	20
Tableau 16	Unités d'élevage à l'intérieur des rayons de protection des périmètres d'urbanisation et des immeubles protégés	21
Tableau 17	Localisation des ouvrages de captage d'eau potable municipaux, institutionnels et privés desservant 21 personnes et plus	23

## Liste des participants

### Signataires du protocole d'entente

---

Madame Carole Jutras, directrice	Direction de l'aménagement et du Développement local, Ministère des Affaires Municipales, du Sport et du Loisir
Monsieur Gilles Boivin, préfet, Monsieur Éric Lavoie, directeur, Monsieur André Lantagne, président, Monsieur Bob Van Oyen, directeur	MRC des Etchemins CLD des Etchemins Syndicat des producteurs de bois de la Beauce Direction régionale Chaudière-Appalaches, Ministère de l'Environnement
Monsieur Hector Provençal, président, Madame Luce Bisson, présidente, Monsieur Gilles Bérubé, président,	Syndicat de l'UPA de Dorchester-Sud Syndicat de l'UPA du Haut de Bellechasse Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
Monsieur Étienne Pouliot, directeur	Centre administratif de Sainte-Marie, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

### Comité aviseur

---

Monsieur Gilles Boivin, préfet, Monsieur Roger Gagnon, président, Monsieur Jean-Guy Breton, président, Monsieur Hector Provençal, président, Madame Luce Bisson, présidente, Monsieur André Lantagne, président, Monsieur Martin Loïselle, directeur,	MRC des Etchemins CLD des Etchemins Comité consultatif agricole UPA Dorchester-Sud UPA du Haut de Bellechasse Syndicat des producteurs de bois de la Beauce Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
---	--

### Comité technique

---

Madame Geneviève Plante, agronome	Direction régionale Chaudière-Appalaches, Ministère de l'Environnement
Monsieur Pierre Giguère, aménagiste, Monsieur Simon Giguère, ingénieur forestier,	UPA de la Beauce Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Monsieur Denis Paquin, agronome, Monsieur Stéphane Gagnon, agent de dév. rural, Monsieur Éric Lavoie, directeur, Monsieur Martin Loïselle, directeur,	MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin CLD des Etchemins CLD des Etchemins Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
Monsieur Marc-André Bérubé, aménagiste et chargé de projet du PADÉTA	MRC des Etchemins

## Préambule

Afin de situer la démarche du plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins (PADÉTA), voici les actions préliminaires qui ont précédé sa réalisation. À la suite de la formation en 1997 du Comité consultatif agricole de la MRC des Etchemins, on constate que les connaissances sur les milieux agricoles et forestiers sont insuffisantes pour établir une planification éclairée des activités sur le territoire etcheminois. Le Sommet sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenu à Saint-Hyacinthe en mars 1998 permet des avancées en ce sens dont l'étude agro-environnementale des terres agricoles de la MRC par le Groupe-Conseil BPR réalisée en février 2000 et financée par le ministère des Affaires Municipales et de la Métropole (MAMM). Cependant, cette étude s'apparente davantage à un rapport technique avec divers éléments d'analyse sur les terres agricoles qu'à un réel plan de développement. S'ensuit la réalisation d'un plan de travail en novembre 2000 avec la collaboration du MAMM, du MAPAQ et de la MRC qui conduit, en avril 2002, à une entente entre la MRC des Etchemins et le ministère des Affaires Municipales et de la Métropole pour la réalisation d'un plan de développement agricole, à raison d'une participation financière respectivement de \$50 000 et \$150 000.

Le PADÉTA a été créé en fonction d'un objectif de consolidation et de stimulation des activités agricoles et forestières sur l'ensemble du territoire de la MRC tout en considérant la place qu'occupent les autres activités en lien avec ces milieux, en l'occurrence, les activités urbaines, de villégiature, de loisir et récréotouristiques pour en nommer quelques-unes.

Il est nécessaire pour un territoire comme celui des Etchemins d'optimiser l'apport de ses ressources naturelles à l'économie et au développement de ses collectivités. C'est pourquoi de nouveaux outils, tel que le PADÉTA, doivent être mis en place afin de mieux intégrer toutes les actions de développement sur l'ensemble du territoire. Le plan de développement agricole de la MRC comporte donc une dimension d'aménagement élargie en accord avec les orientations des différents organismes de développement agricole et forestier sur son territoire.

Compte tenu de ces considérations, la MRC des Etchemins soutenue par le Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a fait appel à plusieurs organismes pour la réalisation du PADÉTA dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des Producteurs Agricoles, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, le Centre local de développement des Etchemins ainsi que le ministère de l'Environnement. De façon plus officielle, ces organismes ont signé un protocole d'entente les engageant à rendre disponible les informations pertinentes au projet et à prendre part aux réunions conduisant à l'élaboration de celui-ci.

Ainsi, enrichie des plans et stratégies des organismes participants, une vision commune s'est développée à partir de priorités de développement pour les activités agricoles et forestières à l'échelle du territoire des Etchemins. Qui plus est, la mise en œuvre de ce travail trouvera son aboutissement à travers les actions de chacun des intervenants agissant sur les milieux agricoles et forestiers.

C'est donc dans une démarche de consensus et de bonne collaboration que la MRC des Etchemins réalise son plan d'aménagement et de développement du territoire agricole, outil déterminant pour la planification intégrée de toute activité économique en zone agricole.

## 1 Portrait des milieux agricole et forestier

### 1.1 Les exploitations agricoles

#### CONSTATS

- En 2004, le territoire etcheminois compte 85 fermes d'exploitation animale qui se partagent 92 exploitations dans les créneaux de bovins laitiers (36), de bovins de boucherie (41) et de porcs (15). Également, 180 fermes d'exploitation acéricole<sup>1</sup> y sont relevées. Selon les données disponibles (2000), 84,2% du total des revenus agricoles de la MRC proviennent de ces exploitations.
- Malgré une stabilité dans les secteurs du bovin et du lait, le nombre d'entreprises agricoles dans le créneau du porc est passé de 6 à 15 entre 1995 et 2004 avec des revenus qui ont quadruplé au cours des années 1995 à 2000. Toutefois, la plupart des exploitations demeurent modestes.
- À l'exception des exploitations porcines, en général, le nombre de producteurs diminue et les cheptels se maintiennent. En conséquence, pour un même producteur, la quantité de têtes de bétail est plus élevée de même que le quota de lait. Les prévisions à court terme (horizon de 5 ans) laissent entrevoir une baisse des activités agricoles animales en raison de la conjoncture économique difficile et des tendances du marché.
- Les terres en culture couvrent 7 127 hectares pour l'année 2000 ce qui représente 7,5% de la zone agricole permanente (95 085 hectares) et 4% du territoire de la MRC des Etchemins (181 085 hectares). 70% de celles-ci sont en fourrage, 19% en pâturage et 11% en céréales et protéagineux. En général, les terres cultivées sont la propriété de producteurs établis. Cependant, on relève une centaine de lots habités par des propriétaires non agricoles et dont les champs sont majoritairement loués à des producteurs avoisinants ainsi qu'une autre centaine de lots non habités dont les producteurs agricoles en possèdent une bonne partie. La valeur marchande d'une terre agricole, selon le rôle d'évaluation de la MRC, varie entre \$1000 et \$1500 l'hectare en 2004.
- En 2000, une ferme d'exploitation acéricole enregistrée au MAPAQ comprend en moyenne 5 588 entailles et des revenus de \$22 967 ce qui correspond à un peu plus de \$4 l'entaille. En décembre 2001, selon le Rôle d'évaluation foncière de la MRC, on dénombre 428 propriétaires de lots ou ensemble de lots dont l'usage principal est l'acériculture. On estime à 75% le nombre de propriétés constituées d'érablières productives avec des revenus supérieurs à \$5 000<sup>2</sup> et à 25% celles potentielles dont la production est à évaluer. La production acéricole est en réorganisation depuis que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a mis en place en 2003 des contingents de production qui ont pour but de rétablir le jeu de l'offre et de la demande et d'assurer des revenus stables aux producteurs.

<sup>1</sup> Ferme dont les principales sources de revenu proviennent de l'acériculture. D'autres revenus, secondaires, peuvent être issus de la vente de bois et dans quelques rares cas des activités de boucherie.

<sup>2</sup> Seuil de revenu à partir duquel un producteur peut être inscrit sur les fiches d'enregistrement du MAPAQ. Mentionnons qu'à pareille date, seulement 180 producteurs sur les 428 indiqués sont enregistrés au MAPAQ.

**CONSTATS (suite)**

- Le capital agricole des fermes etcheminoises se positionne au dernier rang de la région Chaudière-Appalaches en 2001 avec une valeur moyenne du capital agricole par ferme<sup>4</sup> de 258 528\$ comparativement à la moyenne régionale de 493 353\$.
- La MRC des Etchemins comprend 10 commerces ou industries dans le secteur alimentaire avec une centaine d'employés. Les matières premières utilisées par les entreprises de transformation proviennent principalement de l'extérieur de la région etcheminoise<sup>5</sup>.
- La certification biologique de certains sols, la présence d'intégrateurs régionaux, l'apport extérieur de promoteurs qualifiés et expérimentés sont autant d'atouts favorisant la création de nouvelles exploitations sur le territoire etcheminois. Parmi les possibilités de développement, nous retrouvons le bœuf avec label spécialisé, les exploitations ovines (moutons), la production de petits fruits et de légumes de climat froid avec ou sans certification biologique, les céréales de printemps et d'automne (blé, seigle, triticales), etc.<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Comprend la valeur marchande des terres et bâtiments, des animaux ainsi que de la machinerie, de l'équipement et du matériel. Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2001

<sup>5</sup> CLD des Etchemins et SPBB.

<sup>6</sup> MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin, 2004.

**1.1.1 Les principaux créneaux**

Le territoire de la MRC des Etchemins compte 85 fermes d'exploitation animale (bovins laitiers, de boucherie et de porcs) et 180 fermes d'exploitation acéricole pour un total de 265 fermes (Tableau 1). Selon le nombre de productions et de revenus générés en 2000 (Tableau 2), les activités agricoles en importance sont les productions porcines, bovines (bovins de boucherie et bovins laitiers) et la production acéricole. À elles seules, ces activités totalisent 84,2% de tous les revenus de la MRC.

**Tableau 1 Nombre de fermes (Principaux créneaux en 2004)**

PRINCIPAUX CRÉNEAUX	NOMBRE DE FERMES
Bovins laitiers, bovins de boucherie, Porcs	85 fermes d'exploitation animale <sup>1</sup>
Acériculture	180 fermes d'exploitation acéricole <sup>2</sup>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>265 fermes</b>
Source : MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin, UPA de la Beauce	
<sup>1</sup> Ferme d'exploitation animale : ferme dont les principales sources de revenu proviennent de l'exploitation d'un créneau animal. D'autres revenus, secondaires, peuvent être issus d'un deuxième créneau animal, de la culture de protéagineux, d'activités de boucherie, de la vente de bois, de la production acéricole, etc.	
<sup>2</sup> Ferme d'exploitation acéricole : ferme dont les principales sources de revenu proviennent de l'acériculture. D'autres revenus, secondaires, peuvent être issus de la vente de bois et dans quelques rares cas des activités de boucherie.	

D'après le Tableau 2, on observe également des essais horticoles à Lac-Etchemin et à Saint-Prosper qui ont généré des revenus totaux de l'ordre de \$177 000 en 1995 à \$1 494 000 en 2000. Généralement, l'horticulture s'avère une activité agricole secondaire et en 2004 celle-ci n'existe pratiquement plus. En ce qui concerne la volaille, deux exploitations sont notées

pour un revenu annuel se chiffrant entre \$250 000 et \$500 000, il s'agit d'une production d'œufs de consommation à Saint-Prosper et d'un élevage de poulets à Saint-Magloire. Enfin, une exploitation de cervidés (Buck Expert) est relevée à Saint-Benjamin mais les revenus, moins de \$ 10 000 en 2000, ne sont pas assez significatifs pour constituer une réelle production.

**Tableau 2 Revenus agricoles 1995-1997-2000**

PRODUCTIONS	REVENUS GÉNÉRÉS (Total des exploitations)					
	1995	%	1997	%	2000	%
Bovins laitiers	5 665 000	39,5	5 700 000	31,5	6 893 000	31,0
Bovins boucherie	3 103 000	21,7	3 583 000	19,8	2 490 000	11,2
Porcs	1 579 000	11,0	4 263 000	23,6	6 684 000	30,1
Acériculture	2 947 000	20,6	3 046 000	16,8	4 134 000	18,6
Horticulture	177 000	1,2	880 000	4,9	1 494 000	6,7
Volailles	425 000	3,0	-	-	527 000	2,4
Autres élevages	21 000	0,1	0	0,0	3 000	0,01
Revenu divers	416 000	2,9	621 000	3,4	-	-
<b>Total MRC</b>	<b>\$ 14 324 000</b>	<b>100</b>	<b>\$ 18 093 000</b>	<b>100</b>	<b>\$ 22 225 000</b>	<b>100</b>

Source : Fiches d'enregistrement MAPAQ, 1995, 1997 et 2000. et Centre de services Lac-Etchemin (MAPAQ).

Entre 1995 et 2000, on assiste à une augmentation de la production porcine dans les Etchemins. Avec la promotion de quelques intégrateurs meuniers (Unicoop, AgriMarché, Alfred Couture, Coop Langevin), le nombre de producteurs porcins passe de 6 à 14 (Annexe A) et le chiffre d'affaires total quadruple pendant la même période (Tableau 2). Malgré ces changements, le capital agricole des fermes etcheminoises demeure au dernier rang de la région Chaudière-Appalaches en 2001 avec une valeur moyenne du capital agricole par ferme<sup>1</sup> de 258 528\$ comparativement à la moyenne régionale de 493 353\$.<sup>2</sup>

**Tableau 3 Revenus laitiers, bovins et porcins (2000)**

MUNICIPALITÉ	LAIT \$	BŒUF \$	PORC \$	TOTAL \$
Lac-Etchemin	1 429 000	310 000	2 702 000	4 441 000
Ste-Aurélie	+/- 90 000	+/- 15 900	0	+/- 105 900
St-Benjamin	374 000	+/- 31 800	0	+/- 405 800
St-Camille-de-Lellis	909 000	498 000	+/- 551 800	+/- 1 958 800
St-Cyprien	0	+/- 15 900	0	+/- 15 900
Ste-Justine	901 000	96 000	+/- 1 103 600	+/- 2 100 600
St-Louis-de-Gonzague	0	0	0	0
St-Luc-de-Bellechasse	0	0	0	0
St-Magloire	537 000	+/- 31 800	1 272 000	+/- 1 840 800
St-Prosper	720 000	641 000	0	1 361 000
Ste-Rose-de-Watford	1 103 000	+/- 31 800	+/- 551 800	+/- 1 686 600
Ste-Sabine	740 000	+/- 31 800	+/- 551 800	+/- 1 323 600
St-Zacharie	+/- 90 000	786 000	1 555 000	+/- 2 431 000
<b>Total</b>	<b>+/- 6 893 000</b>	<b>+/- 2 490 000</b>	<b>+/- 6 684 000</b>	<b>+/- 16 067 000</b>

Source: Fiches d'enregistrement du MAPAQ, décembre 2000 ; Centre de services Lac-Etchemin (MAPAQ)

Durant la même période, le nombre de producteurs de bovins de boucherie et de bovins laitiers diminue de façon appréciable avec des taux respectivement de 35% et 26% et les

<sup>1</sup> Comprend la valeur marchande des terres et bâtiments, des animaux ainsi que de la machinerie, de l'équipement et du matériel.

<sup>2</sup> Statistiques Canada, Recensement de l'agriculture 2001.

cheptels de chacun des producteurs augmentent (voir Annexe A). Cependant, le total de têtes de bétail pour l'ensemble de la MRC est demeuré stable pour ces deux catégories.

Dix municipalités possèdent des exploitations animales. Cependant, compte tenu des revenus annuels en 2000 (Tableau 3), Lac-Etchemin se démarque avec \$4 441 000, suivi en deuxième lieu des municipalités de Sainte-Justine, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire et Saint-Zacharie avec chacune des revenus annuels de l'ordre de +/- \$2 000 000. Trois autres municipalités n'ont aucune activité animale : Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Luc-de-Bellechasse. L'acériculture est la principale sinon la seule activité relevée pour ces dernières

En se rapportant au Tableau 4, on constate que les créneaux du bœuf, du lait et du porc cumulent 92 exploitations partagées entre 85 fermes. D'autre part, selon les codes d'utilisation, le rôle d'évaluation foncière de la MRC indique qu'il y a 202 propriétaires de lots ou ensemble de lots destinés à ces activités. Si on retranche de ce nombre les 85 fermes enregistrées au MAPAQ, il apparaît que 117 « fermes » ne sont pas productrices ou ont des revenus de moins de 5 000\$, seuil minimum pour qu'une ferme puisse être inscrite sur les fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Effectivement, après vérification, on constate que ces fermes sont désuètes, n'ont pour production que des cultures fourragères et sont habitées par des propriétaires dont les revenus sont autres qu'agricoles. Par contre, les codes d'utilisation pour les désigner soit les 8150 (ferme laitière), 8162 (ferme porcine) et 8161 (ferme de bovins de boucherie) ne s'avèrent pas exacts et des correctifs devront être apportés au rôle d'évaluation foncière.<sup>3</sup>

**Tableau 4 Fermes comportant un ou deux créneaux d'exploitation animale en 2004 (principaux créneaux)**

MUNICIPALITÉ	EXPLOITATION DE LAIT	EXPLOITATION DE BOEUF	EXPLOITATION DE PORC	EXPLOITATIONS TOTALES	NOMBRE DE FERMES
Lac-Etchemin	4	7	4	15	13
Ste-Aurélie	0	2	0	2	2
St-Benjamin	4	0	0	4	4
St-Camille-de-Lellis	5	4	1	10	9
St-Cyprien	0	0	0	0	0
Ste-Justine	3	7	1	11	11
St-Louis-de-Gonzague	0	0	0	0	0
St-Luc-de-Bellechasse	0	0	0	0	0
St-Magloire	4	1	3	8	7
St-Prosper	5	8	1	14	14
Ste-Rose-de-Watford	6	1	2	9	9
Ste-Sabine	4	1	1	6	5
St-Zacharie	1	10	2	13	11
<b>Grand total</b>	<b>36</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>92</b>	<b>85</b>

Source : MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin, 2004

<sup>3</sup> Une des explications de cette pratique d'identification est reliée aux exigences du MAPAQ en ce qui a trait aux remboursements de taxes. Pour qu'un producteur enregistré obtienne un remboursement de taxes sur des champs qui ne lui appartiennent pas mais qu'il cultive, ceux-ci doivent être compris sur un lot dont le code d'utilisation débute par « 81 ». Dorénavant, des correctifs seront apportés au rôle d'évaluation de la MRC pour que les fermes non productrices soient identifiées selon le code 8199 signifiant « autres activités agricoles et connexes ».

Le rôle d'évaluation foncière indique la présence d'une autre centaine de lots ou ensemble de lots, désignés *Ferme en général (aucune prédominance)*, principalement situés dans les municipalités au Nord-Est de la MRC soit Sainte-Sabine, Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Magloire. Ces lots sont boisés avec des secteurs en culture fourragère. Aucune résidence ou bâtiment de ferme n'y est implanté et ceux-ci appartiennent à des fermes productrices environnantes ou sont loués à ces dernières.

En complément, le Tableau 5 montre la valeur d'une terre agricole par municipalité selon le Rôle d'évaluation foncière de la MRC des Etchemins pour l'année 2005. Les terres agricoles des municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Luc-de-Bellechasse ont une valeur d'environ \$1 500 / l'hectare comparativement à \$ 800 / l'hectare en moyenne pour les autres municipalités. Ces taux se rapprochent de la valeur des terres vendues dans les Etchemins pour les derniers 24 mois (janvier 2003 à janvier 2005). Selon Financement Agricole Canada, la tendance de la valeur des terres agricoles vendues pour cette période varie entre \$1 000 et \$1 600 l'hectare.<sup>4</sup>

**Tableau 5 Valeur des terres agricoles pour l'année 2005**

<b>Municipalité</b>	<b>Valeur à l'hectare</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Valeur à l'hectare</b>
Lac-Etchemin	\$ 1 485	St-Luc-de-Bellechasse	\$ 1 500
Ste-Aurélie	877	St-Magloire	763
St-Benjamin	1 500	St-Prosper	877
St-Camille-de-Lellis	734	Ste-Rose-de-Watford	860
St-Cyprien	756	Ste-Sabine	719
Ste-Justine	748	St-Zacharie	869
St-Louis-de-Gonzague	1 455		

Source : Rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins, 2005

### 1.1.2 Le potentiel des sols agricoles

Puisque la région climatique est un élément de base pour mieux comprendre les possibilités et limitations d'un territoire donné, voici quelques données sur le climat etcheminois.

À l'exception de la partie extrême sud de la MRC (St-Benjamin à St-Zacharie), le territoire etcheminois est situé dans la zone tempérée nordique plus précisément la région écologique du Coteaux du Lac Etchemin où l'érablière à bouleau jaune est prédominante.

Selon l'altitude des territoires municipaux, la température moyenne annuelle varie entre 2,5 °C (secteur de Lac-Etchemin) et 5°C (secteur de Saint-Prosper). La saison de croissance annuelle est d'une durée de 170 et 180 jours (température supérieure à 5,6°C) et les précipitations totales annuelles sont en moyenne de l'ordre de 1000 à 1100 millimètres. Le relief est en général formé de coteaux aux versants en pentes faibles sauf pour les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Magloire où l'on retrouve un massif de hautes collines avec des versants à fortes pentes.

<sup>4</sup> Les données sont issues du site internet fcc-sca.ca de Financement Agricole Canada. Pour des raisons de confidentialité, aucune analyse directe n'a pu être faite pour la MRC des Etchemins. On a procédé à une analyse en regroupant les ventes dans Beauce-Sartigan (3) et les Etchemins (1) qui ont des conditions d'agriculture similaires et dont le prix des terres se rapprochent. À titre indicatif, la valeur de vente des terres pour Beauce-Sartigan durant les derniers 24 mois se situe entre \$1 213 et \$3 619 l'hectare.

D'après la carte A-1 sur la pédologie des sols (Annexe A), les sols de base sont de classes 4, 5 et 6, c'est-à-dire, qu'ils comportent certaines limitations quant à la topographie, la pierrosité et le drainage, restreignant le choix des cultures. Malgré ces limitations, l'agriculture dans les Etchemins s'est développée comme en témoignent les fermes existantes.

Actuellement, les producteurs cultivent surtout des fourrages pour l'alimentation des animaux et il faut mentionner que le commerce du foin serait un marché à reconsidérer. Parmi les sols existants, plusieurs pourraient obtenir une certification biologique et de nouvelles cultures seraient envisageables : la culture des petits fruits, certaines céréales ainsi que des légumes adaptés à notre climat froid. Par ailleurs, la production de pois pour la fabrication des moulées porcines, le lin graine entrant dans la composition de la moulée pour poudeuses font partie des autres opportunités de marché à évaluer. Cependant, pour produire ces cultures, on remarque une déficience au niveau de l'entreposage et de l'équipement spécialisé.

La présence d'intégrateurs régionaux en Chaudière-Appalaches peut contribuer davantage au développement agricole dans les Etchemins. À titre d'exemple, mentionnons que l'entreprise Brochu (Agri-Marché) pourrait utiliser le pois pour la fabrication de moulées porcines à la condition de résoudre certains problèmes tels que la verse des plants. Le moulin aux Abénakis, de Sainte-Claire, détaille dans le commerce plusieurs variétés de farine et de grains biologiques pour lesquels des primes sont offertes : c'est le cas du soya biologique déclassé à \$550 la tonne. Dans le créneau du lin graine, l'entreprise Breton l'utilise dans sa moulée pour poudeuses afin de produire des œufs *oméga 3*.

En production animale, malgré la chute du prix du bœuf, des opportunités se dessinent pour les labels spécialisés comme par exemple le *bœuf des Cantons* (promotion depuis l'Estrie). Cependant, bien qu'il y ait quelques abattoirs sur le territoire, la mise en marché demeure problématique pour plusieurs producteurs. Par ailleurs, dans le créneau du porc, les participants à la réalisation du PADÉTA reconnaissent que quelques porcheries supplémentaires, selon certaines conditions, pourraient s'implanter sur le territoire etcheminois.

En résumé, voici des possibilités de développement et les conditions favorisant l'implantation de nouvelles exploitations :

Possibilités de développement :

- Les petits fruits : Des expériences sont en cours pour le bleuet ;
- Les légumes de climat froid (crucifères) ;
- Le canola, le pois, le lin graine (oméga 3) ;
- Les céréales de printemps et d'automne (blé, seigle, triticales) ;
- Le commerce du foin ;
- Bœuf des Cantons (label spécialisé) ;
- Implantation d'exploitations bovines, ovines et porcines.

Conditions pour l'implantation de nouvelles exploitations :

- Diversification végétale et animale;
- Certification biologique de certains sols ;
- La présence d'intégrateurs régionaux ;
- La venue de nouveaux promoteurs : Actuellement, la relève est surtout familiale et celle-ci a fort à faire pour prendre en main les exploitations existantes dans les productions traditionnelles que sont le lait, le porc, le bœuf et l'acériculture. Un

- apport extérieur de promoteurs qualifiés et expérimentés pourrait être significatif pour développer de nouvelles exploitations et cultures (ex. : productions ovines);
- Maintenir une tribune de discussions sur les enjeux agricoles par l'intermédiaire du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC, entre autres ;
  - Formation des agents de développement rural aux particularités du contexte agricole.

### 1.1.3 L'acériculture

Sur le territoire de la MRC des Etchemins, les bons peuplements acéricoles sont répartis dans deux secteurs principaux à savoir le long de la frontière américaine de Saint-Zacharie à Saint-Cyprien et sur le versant nord-ouest de la rivière Famine jusqu'aux pieds du parc du Massif du Sud. Selon le Tableau 6, 53% des exploitations enregistrées au MAPAQ sont comprises dans les municipalités à proximité de la frontière américaine (Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Cyprien) et 27% dans le secteur comprenant les municipalités de Saint-Benjamin, Sainte-Rose-de-Watford et Lac-Etchemin.

Une grande concentration d'érablières productrices et non exploitées se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Cyprien (une partie). D'ailleurs, on y retrouve la plus grande proportion de peuplements à érables à sucre (pures) et à érables rouges. Saint-Benjamin en comprend également passablement en y ajoutant toutefois l'érablière à bouleaux jaunes. Par ailleurs, les érablières à bouleaux jaunes et à bouleaux blancs en importance sont localisées plus au Nord dans les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine, Saint-Luc-de-Bellechase et Sainte-Justine.

**Tableau 6 Fermes acéricoles<sup>1</sup>**

MUNICIPALITÉ	-1- NOMBRE D'UNITÉS <sup>2</sup> AU RÔLE D'ÉVALUATION (USAGE PRINCIPAL ACÉRIQUE)	-2- NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES AU RÔLE D'ÉVALUATION	-3- NOMBRE DE FERMES ACÉRIQUES ENREGISTRÉES AU MAPAQ <sup>2</sup>	-4- EXPLOITATIONS NON ENREGISTRÉES AU MAPAQ (COL. 2 – COL.3)
Lac-Etchemin	31	29	14	15
Ste-Aurélie	54	47	14	33
St-Benjamin	63	62	17	45
St-Camille-de-Lellis	19	18	10	8
St-Cyprien	27	26	14	12
Ste-Justine	12	12	9	3
St-Louis-de-Gonzague	53	52	26	26
St-Luc-de-Bellechasse	7	7	1	6
St-Magloire	14	14	3	11
St-Prosper	29	28	20	8
Ste-Rose-de-Watford	27	24	17	7
Ste-Sabine	10	7	3	4
St-Zacharie	109	102	32	70
<b>Total</b>	<b>455</b>	<b>428</b>	<b>180</b>	<b>248</b>

Source : Rôle d'évaluation foncière, décembre 2001 et fiches d'enregistrement 2000, MAPAQ  
<sup>1</sup> Ferme acéricole : Ferme dont les principales sources de revenu proviennent de l'acériculture. D'autres revenus, secondaires, peuvent être issus de la vente de bois et dans quelques rares cas des activités de boucherie.  
<sup>2</sup> Unité d'évaluation foncière : peut comprendre un ou plusieurs lots ou parties de lot

En décembre 2001, la MRC compte 428 propriétaires de lots ou ensemble de lots dont l'usage principal est l'acériculture (voir Tableau 6). Parmi ces propriétés, on relève 180 fermes d'exploitation acéricole enregistrées au MAPAQ. Pour ce qui est des 248 propriétés

restantes, on estime approximativement à 75% le nombre de celles-ci constituées d'érablières en production avec des revenus supérieurs à \$5 000<sup>5</sup> et à 25% celles composées d'érablières potentielles dont la production est à évaluer.

Les revenus attribuables à l'acériculture totalisent 18,6% des revenus de l'ensemble des exploitations agricoles de la MRC des Etchemins (Voir Tableau 2). En ordre d'importance (Tableau 7), les exploitations acéricoles de Saint-Zacharie, Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Benjamin se distinguent parmi les autres : elles représentent 45% des revenus totaux, 45% du nombre entailles et 51% des exploitations.

**Tableau 7 Revenus acéricoles**

MUNICIPALITÉ	TOTAL DES FERMES ACÉRICOLLES <sup>1</sup>	NOMBRE D'ENTAILLES		REVENUS ANNUELS	
		Total	Moyenne / exploitation	Total	Moyenne / exploitation
Lac-Etchemin	14	54 600	3 900	\$ 224 000	\$ 16 000
Ste-Aurélie	14	70 400	5 029	\$ 289 000	\$ 20 643
St-Benjamin	17	97 050	5 709	\$ 399 000	\$ 23 470
St-Camille-de-Lellis	10	53 800	5 380	\$ 221 000	\$ 22 100
St-Cyprien	14	77 100	5 507	\$ 317 000	\$ 22 643
Ste-Justine	9	54 900	6 100	\$ 209 000	\$ 23 222
St-Louis-de-Gonzague	26	162 900	6 265	\$ 670 000	\$ 25 769
St-Luc-de-Bellechasse	1	64 152 <sup>2</sup>	-	\$ 280 000 <sup>2</sup>	-
St-Magloire	3				
Ste-Sabine	3				
St-Prosper	20	83 835	4 192	\$ 345 000	\$ 17 250
Ste-Rose-de-Watford	17	96 850	5 697	\$ 398 000	\$ 23 412
St-Zacharie	32	190 210	5 944	\$ 782 000	\$ 24 438
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>1 005 797</b>	<b>5 588</b>	<b>\$ 4 134 000</b>	<b>\$ 22 967</b>

Source : Fiches d'enregistrement, décembre 2000, MAPAQ  
<sup>1</sup> Ferme acéricole : Ferme dont les principales sources de revenu proviennent de l'acériculture. D'autres revenus, secondaires, peuvent être issus de la vente de bois et dans quelques rares cas des activités de boucherie.  
<sup>2</sup> Données par municipalité non disponibles. St-Luc-de-Bellechasse, St-Magloire et Ste-Sabine se partagent 64 152 entailles pour un total des revenus annuels de \$ 280 000.

Par ailleurs, chacune des 180 fermes d'exploitation acéricole enregistrées au MAPAQ comprend en moyenne 5 588 entailles et des revenus de \$22 967 ce qui correspond à un peu plus de \$4 l'entaille.

Selon la fédération des producteurs acéricoles du Québec, la production québécoise de sirop d'érable est passée de 69 millions de livres en 1999 à 88 millions en 2003 ce qui équivaut à 27,5% de hausse. Durant cette même période le nombre d'entailles a grimpé de 33 %. On présume que le phénomène de croissance s'est également produit dans la MRC. Un relevé des nouvelles constructions de cabanes à sucre dans les Etchemins, 60 pour la même période, confirme l'augmentation des exploitations.

<sup>5</sup> Seuil de revenu à partir duquel un producteur peut être inscrit sur les fiches d'enregistrement du MAPAQ.

### 1.1.4 Les produits de transformation agricole sur le territoire

La MRC des Etchemins comprend 11 commerces ou industries dans le secteur alimentaire avec une centaine d'employés (Tableau 8). Lac-Etchemin se démarque parmi les municipalités avec 4 entreprises dont une chocolaterie, une confiserie, une cidrerie et un commerce de produits gourmets. On relève également 3 abattoirs dont un dans chacune des municipalités suivantes : Sainte-Aurélie, Sainte-Justine et Saint-Prosper. Enfin, les moulées et fertilisants, les produits congelés, les produits pâtisseries et de boulangerie constituent d'autres produits agricoles fabriqués sur le territoire de la MRC. Les matières premières utilisées par les entreprises de transformation proviennent principalement de l'extérieur de la région etcheminoise.

**Tableau 8 Entreprises de transformation de produits agricoles**

<b>PRODUITS DE TRANSFORMATION</b>	<b>Lac-Etchemin</b>	<b>Ste-Aurélie</b>	<b>St-Benjamin</b>	<b>St-Camille-de-Lellis</b>	<b>St-Cyprien</b>	<b>Ste-Justine</b>	<b>St-Louis-de-Gonzague</b>	<b>St-Luc-de-Bellechasse</b>	<b>St-Magloire</b>	<b>St-Prosper</b>	<b>Ste-Rose-de-Watford</b>	<b>Ste-Sabine</b>	<b>St-Zacharie</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Produits alimentaires</b>														
chocolaterie	1													1
cidrerie	1													1
confiserie	1													1
pâtisserie											1			1
Boulangerie										1				1
produits gourmets	1													1
produits congelés										1				1
moulées et fertilisants						1								1
abattoir		1				1				1				3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

Source : CLD des Etchemins (SCIAN), 24 juillet 2004 ; MRC des Etchemins, 2004.

## 1.2 Le milieu forestier

### CONSTATS

- Le territoire etcheminois est à 90,7% forestier et est constitué à 86,7% de terres privées appartenant à environ 3000 propriétaires. Par ailleurs, 30 % des peuplements sont résineux, 26 % mélangés et 26 % feuillus.
- Selon le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, les revenus de production des forêts privées etcheminoises sont estimés à près de 6 000 000\$ en 2003. Le volume total du bois marchand s'élève à 9,6 millions de m<sup>3</sup> dont 45% est constitué d'essences résineuses et 55% de feuillus. Actuellement, les scieries locales utilisent peu la matière ligneuse etcheminoise. Ces industries importent le bois principalement des États-Unis.
- Les peuplements résineux et mélangés sont jeunes en raison des dommages causés par l'épidémie de tordeuse à la fin des années 70 et début 80. Suite à cette période, les activités de reboisement ont été très importantes au cours des années 80 et 90. La forêt etcheminoise est actuellement en régénération et pourra offrir un fort potentiel de rendement dans quelques décennies.
- Pour les forêts frontalières au cours des cinq prochaines années, les terres publiques ne suffiront plus à approvisionner les CAAF ce qui créera une plus forte demande en matière ligneuse des terres privées et du bois en provenance des États-Unis. Conséquemment, il y aura de la pression pour augmenter le rendement de la forêt privée.
- Les travaux d'aménagement et d'éducation sont nécessaires pour la sauvegarde et l'amélioration du rendement de la forêt. Ainsi, en limitant les épidémies, comme celle de la tordeuse, en améliorant la qualité du bois et en augmentant le pourcentage de tiges à l'hectare, il sera possible d'obtenir une meilleure valeur marchande de la matière ligneuse.
- La fabrication de produits de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation est une avenue à considérer pour le développement des activités forestières ce qui permettrait, en autres, d'inclure des essences sous-utilisées tels que le mélèze et le pin dans la fabrication de produits semi-finis, de marqueterie et de produits de déroulage.
- La cueillette des champignons, la récolte de l'if, les produits confectionnés à partir des branches de cèdre et de sapins, demeurent quelques-uns des produits offrant également un potentiel d'exploitation.

#### 1.2.1 Particularités et potentiels du couvert forestier

Les milieux forestiers du territoire etcheminois couvrent 90,7 % de l'ensemble de la MRC et sont constitués à 86,7 % de terres privées contre 13,3% pour les terres du domaine public (Tableau 9).

Sur le territoire de la MRC, les terres privées appartiennent à environ 3000 propriétaires dont les revenus de production forestière sont estimés à 6 000 000\$ en 2003. Parmi ceux-ci, 50% ont le statut de producteur forestier et peuvent bénéficier d'aides financières pour

l'aménagement de boisés. Dans l'ensemble, les propriétaires privés demeurent actifs et intéressés à mettre en valeur la forêt : plus de 80% exploitent leurs boisés eux-mêmes ou avec des membres familiaux.

**Tableau 9 Le couvert forestier**

	Domaine public		Domaine privé		Couvert forestier			
	(ha)	%	(ha)	%	Superficie totale (ha)	% MRC	% public	% privé
<b>Forestier</b>	<b>21 923</b>	<b>99,5</b>	<b>142 814</b>	<b>89,5</b>	<b>164 737</b>	<b>90,7</b>	<b>13,3</b>	<b>86,7</b>
Non forestier*	116	0,5	16 723	10,5	16 839	9,3		
<b>Total</b>	<b>22 039</b>	<b>100</b>	<b>159 537</b>	<b>100</b>	<b>181 576</b>	<b>100</b>		

\* terres agricoles, eaux, routes et autoroutes, lignes de transport d'énergie, autres.  
Source : Agence de Mise en Valeur des Forêts Privées des Appalaches (AMVFPA), Plan de protection et de mise en valeur, mars 2001, p. 136-137.

La forêt, située sur les collines et plateaux de la chaîne appalachienne, est composée de peuplements feuillus et résineux de répartition quasi égale. Selon le Tableau 10 (données principalement de 1995), celle-ci se compose de peuplements résineux à 30 %, de peuplements mélangés à 26 % et de peuplements feuillus à 26 %. Pour les 18 % restants, il s'agit de terrains qui se régénèrent naturellement. Le volume total du bois marchand est estimé à 9,6 millions de m<sup>3</sup> dont 45% est constitué d'essences résineuses et 55% de feuillus.

Par ailleurs, mentionnons que les bois francs feuillus sont généralement de faible qualité et que les peuplements résineux et mélangés sont pour la plupart très jeunes ceci dû principalement à l'épidémie de la tordeuse qui a sévi à la fin des années 70 et au début des années 80.

**Tableau 10 : Type de couvert et volume forestier**

Type de couvert	%	Superficie (ha)		Volume résineux (m <sup>3</sup> )	Volume feuillus (m <sup>3</sup> )	Volume total (m <sup>3</sup> )
		Domaine public :	Domaine privé :			
Feuillus	26	21 700	131 500	4,3 M (45 %)	5,3 M (55 %)	9,5 M (100 %)
Mélangés	26					
Résineux	30	Total : 153 200				
En voie de régénération*	18					

Source : CRCD Chaudière-Appalaches, *Profil socio-économique 2000, région Chaudière-Appalaches*, p.40-41.  
\* Coupes totales, friches et plantations

Malgré la répartition assez uniforme des essences sur le territoire, des concentrations de résineux sont observables sur les terres du domaine public (Massif du Sud, St-Camille-de-Lellis) et sur le territoire de St-Louis-de-Gonzague. Pour leur part, les peuplements de feuillus dominent les territoires bordant la frontière américaine ou le piémont sud des monts Notre-Dame (Mont-Original, Morne, Massif du Sud, etc.).

Le déboisement à des fins agricoles réalisé au cours des dernières années sur le territoire etcheminois est négligeable et ne présente pas, pour l'instant, une menace à la forêt. Actuellement, il n'y a pas d'entente entre les producteurs forestiers et agricoles sur la vocation à donner aux terres récemment abandonnées par l'agriculture et situées en zone agricole permanente.

Les activités de reboisement des terrains improductifs ont été très importantes au cours des années 80 et 90. Depuis 20 ans, le programme d'aide à la forêt privée investit en moyenne 1 million de dollars par année afin d'améliorer l'état des boisés ou remettre en production des terrains improductifs. Toutefois, selon l'Agence de mise en valeur, ces sommes d'argent ne sont pas suffisantes pour répondre aux importants travaux d'éducation de la forêt<sup>6</sup>. En fait, même si les revenus annuels générés par la récolte de bois sur les terres privées sont de l'ordre de six millions de dollars, il n'en demeure pas moins que cette récolte est inférieure à la capacité de production des sols. Ceux-ci auraient besoin d'être aménagés davantage afin de contrer les épidémies de tordeuse et de produire des essences de meilleure valeur marchande.

### 1.2.2 Les perspectives de développement

Une grande partie de la forêt etcheminoise (sapinière à bouleaux jaunes) est en régénération et celle-ci offrira un fort potentiel de rendement dans quelques décennies à condition que les travaux d'aménagement soient maintenus et étendus à un plus grand nombre de terres privées. Durant les années 80 et 90, les activités de reboisement ont été importantes suite à l'application de politiques gouvernementales de reboisement ainsi qu'aux coupes de bois des années 70 et 80 dues en grande partie aux sévices de la tordeuse de bourgeons. Par ailleurs, d'ici une dizaine d'années, on anticipe une hausse notable de la matière ligneuse grâce, principalement, aux travaux d'aménagement dans les plantations et les jeunes peuplements. Étant donné que la qualité des sols forestiers offre de plus grandes possibilités de production de matière ligneuse à l'hectare, il est tout indiqué d'encourager les propriétaires privés à aménager leurs boisés.

**Tableau 11 Entreprises de transformation de produits forestiers**

PRODUITS DE TRANSFORMATION	Lac-Etchemin	Ste-Aurélié	St-Benjamin	St-Camille-de-Lellis	St-Cyprien	Ste-Justine	St-Louis-de-Gonzague	St-Luc-de-Bellechasse	St-Magloire	St-Prosper	Ste-Rose-de-Watford	Ste-Sabine	St-Zacharie	TOTAL
<b>Produits forestiers</b>														
bois de construction		3		1						2	1		1	8
composantes de palette de bois						1			1					2
moules de bois	1	1												2
palettes de bois									1					1
bois franc de dimension											1			1
bardeaux de cèdre										1				1
pépinière										1				1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>16</b>

Source : CLD des Etchemins (SCIANT), 24 juillet 2004.

Actuellement, 16 entreprises de transformation dans le secteur du bois sont actives sur le territoire de la MRC et génèrent environ 700 emplois (Tableau 11). Les produits fabriqués sont de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> transformation. Par contre, les matières premières locales sont peu utilisées puisque la majorité de celles-ci proviennent de l'extérieur du territoire, des États-Unis surtout. On dénombre 8 scieries de bois de construction et 8 entreprises de fabrication de produits suivants : palettes de bois, moules de bois, bois francs de dimension, bardeaux de cèdres et produits de pépinière. Sainte-Aurélié et Saint-Prosper sont les municipalités qui

<sup>6</sup> Travaux d'éducation de la forêt : action d'éclaircir les plantations et les peuplements matures.

comportent la moitié de toutes ses entreprises et se partagent chacune 4 industries parmi les suivantes : 5 scieries, 1 usine de moulure de bois, 1 usine de bardeaux de cèdres et 1 pépinière.

Mis à part les jeunes peuplements de résineux qui pourront éventuellement approvisionner les usines de sciage du territoire, il y a plusieurs autres essences d'arbres disponibles présentement. Des bois-francs, des résineux tels que les mélèzes et les pins font partie de ceux-ci. Cependant, le prix d'achat du bois de coupe par les scieries, relativement bas, la répartition de ces essences sur une multitude de petites propriétés privées (environ 3000 propriétaires) ce qui représente des volumes de coupe restreints et conséquemment peu de profits intéressants, ainsi que les conditions de mise en marché par certaines industries, entre autres raisons, mettent un frein à l'exploitation de ces essences. Par contre, en encourageant le développement d'activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation auprès des industries existantes ou même nouvelles, ces ressources pourraient devenir exploitables pour la fabrication de produits semi-finis, de la marqueterie ainsi que des produits de déroulage.

En résumé, voici des possibilités de développement et les conditions permettant l'amélioration des potentiels d'exploitation :

Possibilités de développement :

- Les forêts reboisées et aménagées (dans quelques décennies) ;
- La récolte et la transformation des essences sous-utilisées (mélèze, bois-francs, etc.) ;
- La 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation de la matière première (produits semi-finis, produits de déroulage, produits de marqueterie, etc.) ;
- Sylviculture intensive et ligniculture ;
- Les produits confectionnés à partir des branches de cèdre et de sapins ;
- Les produits des sous-bois : les champignons comestibles et l'if.

Conditions pour améliorer les potentiels d'exploitation :

- La mise en valeur des peuplements de feuillus:
  - Améliorer la qualité et la productivité des peuplements par l'augmentation du % de tiges de qualité sciage et déroulage.
- La mise en valeur des peuplements résineux:
  - Travaux d'éclaircies dans les forêts naturelles et les plantations;
  - Régénération des terrains improductifs (friches, coupes totales mal régénérées, etc.).
- Sylviculture et ligniculture :
  - Utilisation des meilleurs sites ;
  - Implantation d'essences à croissance rapide et améliorée ;

### 1.3 L'utilisation du sol non agricole

#### CONSTATS

- Sur une période de 15 ans, entre 1988 et 2002 inclusivement, il s'est construit 684 résidences permanentes, 258 résidences secondaires et 62 commerces & industries sur le territoire de la MRC des Etchemins. Sur le total, 22% des nouvelles maisons, 29% des nouveaux chalets et 14,5% des nouveaux commerces et industries ont été implantés à l'intérieur de la zone agricole permanente.
- Plusieurs petits développements de villégiature sont implantés en milieu agricole et peuvent occasionner des problèmes de cohabitation. Il s'agit de regroupements de quelques chalets sur des parties de lot d'une terre agricole appartenant à un des occupants. Ces derniers sont généralement parents et ces développements portent le nom de clubs familiaux.
- Vu l'importance du développement de la villégiature dans la MRC des Etchemins et de leur empiètement sur les terres agricoles, il serait nécessaire de déterminer les territoires d'implantation de cet usage sans nuisance aux activités agricoles. Le secteur des Monts Notre-Dame à proximité du Massif du Sud, où 45% des nouvelles résidences secondaires y ont été construites entre 1988 et 2002, s'avère un endroit propice à la villégiature compte tenu de l'absence d'exploitation agricole d'envergure.
- Aucun conflit d'usage majeure n'existe entre les activités agricoles et les autres activités urbaines et de villégiature sur le territoire de la MRC. Celles qui étaient problématiques demeurent sous contrôle présentement et cela depuis la mise en place d'une nouvelle réglementation sur la cohabitation des usages ainsi que d'ententes entre les producteurs et les municipalités. Cependant, il demeure des sites à potentiel de développement récréotouristique (ex. : moulin Alfred Roy et site des Trappistes) qui ne possèdent aucune protection et demandent à être considérés en fonction d'une réalisation à long terme.

#### 1.3.1 Le développement des fonctions urbaines

De 1988 à 2002, 684 résidences permanentes ont été construites sur le territoire de la MRC (voir Tableau 12). Dans l'ensemble, 47% des nouvelles résidences permanentes sont implantées hors des périmètres d'urbanisation (PU). Parmi celles-ci, 22% des résidences sont érigées en zone agricole permanente et 25% en zone blanche. Dans plusieurs municipalités, la proportion des nouvelles constructions hors PU est considérable: Sainte-Aurélie (70%), Saint-Zacharie (64%), Lac-Etchemin (52%) et Saint-Prosper (33%).

Par ailleurs, 48% des résidences permanentes ont été construites dans les municipalités de Lac-Etchemin (145) et Saint-Prosper (182) suivi en second plan d'une proportion de 22% répartie entre les municipalités de Sainte-Justine (79) et Saint-Zacharie (73).

Le développement de la villégiature est considérable avec 258 nouvelles constructions. Au total, il ressort que 95% des résidences secondaires sont implantées hors PU. Les nouvelles constructions sont réparties dans l'ensemble des municipalités avec cependant une concentration plus prononcée dans le secteur Nord de la MRC comprenant Lac-Etchemin, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire et Sainte-Sabine : 45% des chalets y sont érigés.

Concernant les commerces et industries (Tableau 13), 64,5 % des nouvelles constructions sont implantées à l'intérieur des PU. Lac-Etchemin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper se démarquent des autres municipalités puisque chacune possède de 11 à 12 nouvelles entreprises. Par contre, on ne dénombre aucune nouvelle construction pour les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et Sainte-Sabine.

À l'opposé, 35,5% des nouvelles constructions se retrouvent en zone agricole permanente et en zone blanche. Sur une période de quinze ans (1988-2002), 9 commerces ou industries ont été implantés en zone agricole permanente et 13 en zone blanche. Parmi les nouvelles constructions en zone agricole permanente, 4 sont en lien avec les activités agricoles et forestières (vente d'équipements de ferme, boucherie et scierie) et 5 sont des fonctions urbaines (station-service, garage automobile, vente et réparation automobile, etc.) dont l'implantation devrait être autorisée exclusivement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Par ailleurs, 8 commerces et 5 industries ont été construits en zone blanche. Quelques-uns se retrouvent sur des terrains adjacents ou à proximité des PU existants.

**Tableau 12 Nouvelles constructions de 1988 à 2002**

MUNICIPALITÉS	RÉSIDENCES PERMANENTES				RÉSIDENCES SECONDAIRES				COMMERCES & INDUSTRIES					
	P.U.	AGR	BLANC	TOTAL	P.U.	AGR	BLANC	TOTAL	P.U.	AGR	BLANC	TOTAL		
Lac-Etchemin	70	15	60	145	0	4	22	26	8	0	4	12		
Ste-Aurélie	17	13	27	57	4	12	13	29	2	2	0	4		
St-Benjamin	24	7	6	37	0	6	8	14	3	1	0	4		
St-Camille-de-Lellis	7	4	6	17	0	3	12	15	3	0	0	3		
St-Cyprien	8	2	1	11	0	3	6	9	1	0	1	2		
Ste-Justine	64	9	6	79	0	6	6	12	5	1	0	6		
St-Louis-de-Gonzague	7	8	6	21	0	3	5	8	1	1	0	2		
St-Luc-de-Bellechasse	3	3	8	14	7	0	35	42	0	0	0	0		
St-Magloire	3	6	8	17	0	4	23	27	0	0	4	4		
St-Prosper	122	53	7	182	0	12	1	13	8	3	0	11		
St-Rose-de-Watford	11	6	6	23	1	2	10	13	3	0	0	3		
Ste-Sabine	2	1	5	8	0	6	16	22	0	0	0	0		
St-Zacharie	26	21	26	73	0	14	14	28	6	1	4	11		
<b>Sous-total</b>	<b>364</b> 53%	<b>148</b> 22%	<b>172</b> 25%		<b>12</b> 5%	<b>75</b> 29%	<b>171</b> 66%		<b>40</b> 64,5%	<b>9</b> 14,5%	<b>13</b> 21%			
<b>GRAND TOTAL</b>				<b>684</b>	<b>GRAND TOTAL</b>				<b>258</b>	<b>GRAND TOTAL</b>				<b>62</b>

Source: Rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins / P.U. : périmètre d'urbanisation / AGR : zone agricole permanente / BLANC : zone non assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

**Tableau 13 Implantation des commerces et industries (1988-2002)**

MUNICIPALITÉS	PÉRIMÈTRE URBAIN		ZONE AGRICOLE		ZONE BLANCHE		TOTAL
	commerce	industrie	commerce	industrie	commerce	industrie	
Lac-Etchemin	6	2	0	0	2	2	12
Ste-Aurélie	1	1	2 <sup>1</sup>	0	0	0	4
St-Benjamin	3	0	1	0	0	0	4
St-Camille-de-Lellis	1	2	0	0	0	0	3
St-Cyprien	1	0	0	0	1	0	2
Ste-Justine	3	2	1	0	0	0	6
St-Louis-de-Gonzague	1	0	1	0	0	0	2
St-Luc-de-Bellechasse	0	0	0	0	0	0	0
St-Magloire	0	0	0	0	3	1 <sup>3</sup>	4
St-Prosper	5	3	2 <sup>2</sup>	1 <sup>3</sup>	0	0	11
Ste-Rose-de-Watford	1	2	0	0	0	0	3
Ste-Sabine	0	0	0	0	0	0	0
St-Zacharie	4	2	0	1 <sup>3</sup>	2	2 <sup>4</sup>	11
<b>Sous-total</b>	26	14	7	2	8	5	
<b>TOTAL</b>	40		9		13		62

Source : Rôle d'évaluation foncière 1988-2002 / <sup>1</sup> comprend 1 commerce d'équipement de ferme <sup>2</sup> comprend 1 commerce de boucherie <sup>3</sup> industrie de bois de sciage <sup>4</sup> comprend 1 industrie de bois de sciage

### 1.3.2 La villégiature

Sur le territoire de la MRC, on dénombre 1 339 terrains de villégiature (Tableau 14) dont 71 constitués de regroupements de chalets, c'est-à-dire des terrains comprenant en moyenne 3 à 5 chalets appartenant généralement à des membres d'une même famille et appelés clubs familiaux. Ces regroupements sont souvent implantés sur des parties de lot de la terre agricole d'un des membres du club familial et peuvent engendrer des difficultés de cohabitation.

Par ailleurs, 41% des propriétaires de terrain sont des résidents de la MRC contre 59% ayant élu domicile à l'extérieur de celle-ci. Des 59% venant de l'extérieur de la MRC, 17,8% des propriétaires proviennent des MRC avoisinantes (Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Bellechasse) contre 39% d'ailleurs au Québec (Grandes régions de Québec et de Montréal surtout).

**Tableau 14 Étude de provenance des propriétaires**

Lieu de résidence des propriétaires	Nombre de terrains de villégiature comprenant un ou plusieurs chalets		Regroupement de chalets - MRC des Etchemins
MRC des Etchemins	549	41,0%	71 (Représente 5,3% du total des 1 339 terrains de villégiature comprenant 2 chalets et plus)
MRC avoisinantes (Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Bellechasse)	238	17,8%	
Ailleurs au Québec	523	39,0%	
Autres provinces canadiennes	7	0,5%	
États-Unis	21	1,6%	
Autres pays	1	0,1%	
<b>Total</b>	<b>1 339</b>	<b>100%</b>	

Source : compilation MRC des Etchemins, service d'aménagement et service d'évaluation foncière, données décembre 2001

Compte tenu de l'importance de la villégiature sur le territoire de la MRC des Etchemins et de son apport au développement récréotouristique, il serait nécessaire de contrôler l'implantation de résidences secondaires sur des sites appropriés et en dehors des secteurs dynamiques agricoles. Le secteur des Monts Notre-Dame s'étalant sur trois municipalités soit Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Magloire, apparaît tout indiqué pour ce type de fonction.

L'environnement des Monts Notre-Dame est façonné de hautes collines boisées avec quelques terres agricoles où l'on note la présence de plusieurs sites à vocation récréotouristique (Mont Orignal, Massif du Sud, Sentier de la Haute-Etchemin, Camp forestier Saint-Luc, Mont Bonnet, etc.), et de nombreux chalets dont 91 nouvellement construits au cours des années 1988 à 2002. Par ailleurs, le secteur en question est compris dans l'affectation forestière (PSADR-2) et se situe à l'extérieur de la zone agricole permanente, exception faite de deux petites zones à proximité de Saint-Luc-de-Bellechasse, ainsi qu'à l'extérieur de l'affectation multi-ressources (Massif du Sud). Aucune exploitation animale d'importance enregistrée au MAPAQ n'y est implantée (bovins laitiers et de boucherie, porcs, etc.). On y relève plutôt quelques écuries, des bâtiments avec un nombre restreint d'animaux servant la plupart du temps aux besoins domestiques et la présence de culture fourragère et céréalière.

Afin de favoriser la villégiature tout en protégeant le paysage forestier et semi-agricole, il est nécessaire d'interdire l'implantation d'exploitation animale sous gestion liquide dans cet environnement. La carte D-1 à l'annexe D montre la délimitation du secteur où il serait possible de privilégier la villégiature.

### 1.3.3 La cohabitation des usages

Depuis la mise en place d'ententes entre les producteurs et les municipalités (correctifs apportés pour décontaminer le ruisseau Maillot, Lac-Etchemin; entente sur les périodes d'épandage d'été entre les producteurs et la municipalité de Lac-Etchemin) et l'application du règlement sur la cohabitation des usages (distances séparatrices), les situations problématiques sur le territoire de la MRC des Etchemins sont contrôlées.

Le Tableau 15 mentionne les différents sites à vocation récréotouristique en zone agricole ou à proximité de celle-ci dont l'implantation crée des interactions avec le milieu agricole. Pour le moment, aucun problème particulier n'est relevé. Cependant, les sites ayant déjà eut des correctifs et les secteurs à risques éventuels ont été repérés afin de mieux évaluer les

mesures de prévention à mettre en place s'il y a lieu. C'est le cas entre autres du terrain du moulin Alfred Roy et du site des Trappistes. La mise en valeur du moulin est toujours possible selon la municipalité de Lac-Etchemin et le site des Trappistes de Sainte-Justine possédant quelques installations touristiques (bâtiment d'accueil et tour d'observation) n'a pas fait l'objet d'entente particulière même s'il se trouve sur des terres agricoles en zone agricole permanente.

**Tableau 15 Sites à vocation récréotouristique en zone agricole ou à proximité dont l'implantation crée des interactions avec les activités agricoles**

Municipalité	Territoire / site / activité	Problématique
<b>Lac-Etchemin</b>	Moulin Alfred Roy: intérêt patrimonial	Situé dans un îlot déstructuré. Advenant sa restauration et le développement du site à des fins touristiques, celui-ci peut apporter des contraintes aux activités agricoles environnantes.
	Mont Orignal : intérêt esthétique (nature), intérêt écologique (ravage du cerf de Virginie) et intérêt récréatif (centre de ski et chalets).	Aucune problématique particulière présentement.
	Rivière Etchemin : projet de restauration et de conservation du bassin versant; intérêt écologique.	Préoccupation environnementale : Présentement, aucune action terrain sur le territoire de la MRC. Par contre, on note des projets de caractérisation ou d'intervention en rive pour deux sous-bassins de la rivière Etchemin sur les territoires avoisinants: la rivière Le Bras et la Branche 52 de la rivière Fourchette (Projets pilotés par l'IRDA avec la collaboration du MAPAQ). L'objectif est de réduire la pollution des cours d'eau par des pratiques agricoles appropriées.
	Éco-parc : Plage municipale, location d'équipements, aires de jeux, sentiers pédestres et glissades d'eau.	Contamination du ruisseau Mailhot résorbée. Problématique contrôlée : entente d'épandage sur les terres en amont et réparation du réseau d'égout municipal.
	Sentier de la Haute-Etchemin : sentier pédestre et interprétation de la nature.	Pas de problématique particulière présentement.
	Golf Lac-Etchemin : parcours 18 trous.	Pas de plainte majeure; ententes d'épandage.
<b>St-Benjamin</b>	Golf le Grand Héron : parcours de 18 trous.	Situé en zone blanche et en zone agricole ; aucune problématique particulière actuellement.
<b>Ste-Justine</b>	Site des Trappistes : site archéologique d'un ancien monastère fin XIXe.	Advenant la reconstruction des bâtiments historiques et son développement à des fins touristiques, celui-ci peut apporter des contraintes aux activités agricoles environnantes.
<b>St-Luc-de-Bellechasse</b>	Rivière Etchemin : projet de restauration et de conservation du bassin versant ; intérêt écologique.	Préoccupation environnementale.
<b>St-Prosper</b>	Village des Défricheurs : reconstitution de la vie domestique du début de la colonisation, intérêt patrimonial.	Problématique contrôlée : pas de plainte majeure; ententes pour l'épandage.
	Théâtre Le Ganoué : représentation estivale de vaudevilles.	
	Golf chez Mé Mé : parcours de 9 trous.	Aucune problématique particulière.
<b>Ste-Rose-de-Watford</b>	Lac Algonquin et ses rives: intérêt esthétique et de villégiature.	Situé en partie en zone agricole; aucune problématique particulière.
<b>St-Zacharie</b>	Lac Falardeau et ses rives : intérêt esthétique et de villégiature.	Aucune problématique particulière.
Source : compilation, MRC des Etchemins, 2004		

Le Tableau 16 indique les unités d'élevage sur le territoire de la MRC dont l'implantation demande un suivi plus attentif vu leur situation à proximité de périmètres d'urbanisation ou d'immeubles protégés. C'est le cas de 6 unités d'élevage laitier, 2 unités d'élevage bovin et 1 unité d'élevage porcin.

**Tableau 16 Unités d'élevage à l'intérieur des rayons de protection des périmètres d'urbanisation et des immeubles protégés**

municipalité	exploitation											
	lait			boeuf			porc			autres		
	N.	U.A.	Rayon	N.	U.A.	Rayon	N.	U.A.	Rayon	N.	U.A.	Rayon
Lac-Etchemin				1		250m						
Ste-Aurélie				1	77,0	250m						
St-Benjamin	1	26,5	250m									
St-Camille-de-Lellis	2	100,3	250m									
Ste-Justine							1	154,0	550m			
St-Magloire	1	90,0	250m									
Ste-Rose-de-Watford	2	120,0	250m									
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>			<b>2</b>			<b>1</b>			<b>0</b>		

Source : Données préliminaires, compilation MRC des Etchemins, 2004. N. : nombre d'unités d'élevage  
U.A. : unité animale Rayon : rayon de protection (mètres) à l'intérieur duquel est implantée une unité d'élevage

#### 1.3.4 Les infrastructures de transport, de communication et de captage des eaux souterraines

La MRC des Etchemins est bien desservie en réseau routier tel que le présente la Carte 1 de l'Annexe C. Selon l'annexe B, inventaire descriptif des voies de circulation, les routes entretenues par le ministère des Transports s'avèrent en bon état alors que celles sous la responsabilité des municipalités peuvent être de qualité variable. Par exemple, les conditions des réseaux routiers de Lac-Etchemin, Sainte-Aurélie et Sainte-Justine sont comparables à celles des routes du ministère. À l'inverse, l'état des routes des municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire et Sainte-Sabine va de passable à détérioré. Pour les autres municipalités, la chaussée est de qualité passable.

À quelques exceptions, la presque totalité des routes de la MRC des Etchemins est entretenue à l'année. On dénombre une vingtaine de routes ou tronçons de route fermés en hiver sur le territoire de sept municipalités principalement pour les raisons suivantes : absence de résidant, secteur de villégiature, activité réduite à la culture des sols et l'extraction de la matière ligneuse. Ces fermetures saisonnières sont plus nombreuses pour les municipalités de Saint-Magloire, Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Louis-de-Gonzague.

Neuf municipalités comprennent des rues privées. À l'exception de Lac-Etchemin et Saint-Prosper qui comptent respectivement 45 et 15 rues privées, la plupart en possède quelques-unes (1 à 5).

En général, hormis le réseau routier privé, tous les services de base (électricité, téléphone, cueillette de matières résiduelles, etc.) sont accessibles depuis le réseau routier et cela sur l'ensemble du territoire etcheminois. La grande quantité de propriétaires de lots (environ 3000) couvrant plus de 85% du territoire, la présence d'une multitude de chalets (environ 1 400 ; Rôle d'évaluation), un nombre considérable de cabanes à sucre (environ 500 ; Rôle

d'évaluation) et l'importance de travaux forestiers<sup>7</sup> expliquent en bonne partie le maintien de cette distribution de services.

Enfin, rien à signaler de particulier au niveau des prises d'eau potable si ce n'est que les municipalités et les propriétaires de réseaux privés suivent les procédures pour la mise aux normes de la nouvelle réglementation sur le captage des eaux souterraines entrée en vigueur au mois de juin 2002. Sur le territoire de la MRC, 95 réseaux d'eau potable desservant 21 personnes et plus ont été identifiés : 12 municipaux, 21 institutionnels et 62 privés (Tableau 17). Des actions préventives ont été faites par les producteurs agricoles afin de protéger les puits privés. À la demande de l'UPA, les producteurs ont clairement identifié tous les puits d'eau potable à proximité des terres en culture, des installations d'élevage et des stockages de fumures animales. La situation est donc sous contrôle actuellement.

---

<sup>7</sup> Le secteur des Etchemins est l'endroit dans la région Chaudière-Appalaches où il se fait le plus d'aménagement en forêt selon l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches)

**Tableau 17 Localisation des ouvrages de captage d'eau potable municipaux, institutionnels et privés desservant 21 personnes et plus.**

Municipalité	Description / Localisation	Réseaux		
		Municipal	Institutionnel	Privé
<b>Lac Etchemin</b>	Association Nautique du Lac-Etchemin ; 111, rue du Club-Nautique <i>Annulé (Association chasse &amp; pêche Lac Caribou ; 195, 5<sup>e</sup> Rang)</i>			X
	Auberge des Etchemins & Cidrerie de Virginie; 1831, Route 277 ; lot 368, Rang 1, canton de Standon,			X
	Aqueduc Bouchard, rue Bouchard ; 1594, Route 277 ; lots 17 et 18, Rang 1, canton de Ware			X
	Bar Le Clévian ; 1219, Route 277			X
	Casse-croûte La Fringale ; 1320 Route 277			X
	Club de golf Coopératif de Lac-Etchemin ; 566, rte du Golf			X
	Compagnie de plein air Apalomont ; rang Mont-Original			X
	Érablière R.S. ; 181, Chemin Perce-Neige Sud ; lot 713, Rang 12, canton de Cranbourne			X
	Garage Gérard Lagrange Toyota ; 1740, Route 277			X
	Institut Marialys Inc. (Spiri-Maria) ; 626, Rte du Sanctuaire		X	
	Lac Pouliot, Route du Cinquième Rang			X
	Lac Etchemin, captage des eaux de surface; lot 51, Rang 1	X		
	Lac-Etchemin (secteur Station) ; captage des eaux souterraines, lots 212 et 213, Rang 3	X		
	Mont Original ; centre de ski			X
	Noviciat Famille des Fils et Filles de Marie ; lot 795, Rang 14 canton de Cranbourne		X	
	Restaurant Chez Édith ; 1615, Route 277			X
	Sanctuaire Notre-Dame d'Etchemin ; 603, Route du Sanctuaire		X	
	Système Aqueduc Rang XII ; lac Raquette			X
	Source de M. Viateur Cadoret ; 186, 5 <sup>e</sup> Rang			X
	Source de M. Bertrand Dupont ; 1307, Route 277			X
Source, 647, Route du Sanctuaire,			X	
<b>Sainte-Aurélie</b>	Captage des eaux souterraines ; lots 41 et 43, Rang 8	X		
	Captage des eaux souterraines ; lot 40, Rang 7	X		
<b>Saint-Benjamin</b>	Domaine des Sportifs Ste-Aurélie, lots 71-P & 72-P, Rang 10, Ste-Aurélie, canton de Metgermette Nord			X
	Alimentation Nelson Veilleux ; 233, rue Principale			X
	Bâtiment multifonctionnel (bureau municipal, salle de l'Âge d'Or, bibliothèque, salon funéraire) ; 440, avenue du Collège		X	
	Buck Expert ; 262, rue Principale			X
	Club de golf Le Grand Héron ; 490, rue du Lac			X
	École La Tourterelle ; 242, rue Principale		X	
	Le Campagnard Resto-Bar ; 152, 1 <sup>e</sup> Avenue			X
<b>Saint-Camille-de-Lellis</b>	O.T.J. ; 497, chemin du Lac		X	
	St-Camille-de-Lellis, capt. des eaux souterraines ; lot 19, Rang 5	X		
<b>Saint-Cyprien</b>	Sainte-Sabine Station ; captage des eaux souterraines			X
	Club motoneige Petichamo ; 130, Route de la Frontière			X
	Centre paroissial et funéraire ; 403, rue Principale		X	
	École Petite Abeille ; 404, rue Principale		X	
	HLM ; 407, rue Principale		X	
	Le Bistouri Resto-Bar Inc. ; 538, avenue de l'Église <i>Annulé (Le Jardin des Mésanges (gîte) ; 482, Route Fortier)</i>			X
<b>Sainte-Justine</b>	O.T.J. ; 712, rue Hormidas		X	
	Captage des eaux souterraines ; lot 24, Rang 9 ; puits municipal	X		
	Club familial Chabot ; lot 23-P & 24-P, Rang 12, canton Langevin			X
<b>Saint-Louis-de-Gonzague</b>	Club motoneige Langevin ; lot 21-P, Rang 7, canton Langevin			X
	Épicerie Sylvie Lepage ; 104, rue de l'Église			X
	Bâtiment multifonctionnel (bureau municipal, salle de l'Âge d'Or, bibliothèque, salle de réception) ; 108, rue de l'Église		X	
	Casse-croûte Le Club des As. ; 256, Grande-Ligne			X
	O.T.J. ; 108, rue de l'Église		X	
<b>Saint-Luc-de-Bellechasse</b>	Maison funéraire Armand Plante ; 113, rue de l'Église			X
	Restaurant Renald Gagné ; 288, rue Principale			X
<b>Saint-Luc-de-Bellechasse</b>	Captage des eaux souterraines ; lots 886 et 887, Rang 8	X		
	Club de chasse et pêche de St-Luc (Lac Chabot) ; lots 525 à 527-P, , Rangs 10 et 11, canton de Ware			X

**Tableau 17 (suite)**

Municipalité	Description / localisation	Réseaux		
		Municipal	Institutionnel	Privé
<b>St-Luc-de-Bellechasse</b>	Club Sportif St-Luc ; 118, Route du Dix ; lot 920-P, Rang 9, canton de Standon			X
<b>Saint Prosper</b>	Aqueduc Ovila Binet, captage des eaux souterraines			X
	Captage des eaux souterraines, lots 5, 6 et 7, Rang 11 Nord-Est	X		
	Captage des eaux souterraines ; lot 6-B, Rang 6 Nord-Est	X		
	Casse-croûte La Molle ; 1940, 8 <sup>e</sup> Rue			X
	Restaurant Le Gourmet ; 2515, 8 <sup>e</sup> Rue			X
	Théâtre Le Ganoué et Village des Défricheurs, Route 204		X	
<b>Saint-Magloire</b>	Captage des eaux souterraines, lots 53 et 54, Rang Nord-Est, chemin Mailloux	X		
	Casse-croûte La Boule Blanche ; lot 57-P, rang Sud-Ouest, canton Roux			X
	Chalet des loisirs de Saint-Magloire ; lot 51-P, rang Nord-Est, canton Roux			X
	Centre Motoneige et Sportif Massif du Sud ; lot 16-1, Rang 3, canton Roux			X
	Restaurant « À la Bonne Heure » ; lot 48-1, rang Sud-Ouest, canton Roux			X
	Les Eaux Pures de la Montagne, captage des eaux souterraines ; lot 8-P, Rang Nord-Est, canton Bellechasse ; chemin Mailloux			X
<b>Sainte-Rose-de-Watford</b>	Alimentation M.C. Jacques Inc. ; 665, rue Principale			X
	Bâtiment multifonctionnel (Bureau municipal, OTJ, salle de réunion, bibliothèque) ; 695, rue Carrier		X	
	Bâtiment multifonctionnel (Caisse populaire, salle de l'Âge d'or et salon funéraire)		X	
	Club chasse et pêche 5 Étoiles de Saint-Rose ; 255, Route du Sanctuaire (Anciennement de la Grande-Ligne Nord) ; lot 62-P, Rang 3, canton de Watford			X
	Club chasse et pêche du Lac Algonquin (2 sources); 228-P, Rang 3, canton Ware et Langevin			X
	Club Vallon d'Or ; lot 42-P, Rang 2, canton de Watford			X
	Club Familial Sainte-Rose; 303, rue Principale; lot 55-P, Rang 3, canton de Watford			X
	Club Familial Provençal (puits de surface); lot 76-P, Rang 1, canton de Ware			X
	Coopérative d'habitation Sainte-Rose ; 670, rue Carrier			X
	Foyer Soleil ; 675, rue Principale			X
	École Petit Chercheur ; rue Roy ; lot 57-B, Rang 3, canton Watford		X	
	La Maison Crowing ; 275, Route 204			X
	Magasin général de Ste-Rose (comité du patrimoine de Sainte-Rose) ; 600, rue Principale		X	
	Scierie Joseph Audet Ltée ; 237, Route 204			X
	Syndicat Coopératif d'Aqueduc de Sainte-Rose-Station ; 40, Route de la Station ; lot 47-P, Rang 2, canton de Watford			X
Restaurant Bar Au Colibri Enr. ; 1000, rue Principale			X	
<b>Sainte-Sabine</b>	Sainte-Sabine (paroisse), captage des eaux souterraines, lots 1-A et 1-B, Rang 13, Canton Langevin (3 sources)	X		
	Sainte-Sabine, captage des eaux souterraines; lot 46, Rang 1, canton de Bellechasse (2 sources)	X		
	Club Sportif Mont-Bonnet (club motoneige); 94, rue des Érables			X
<b>Saint-Zacharie</b>	École primaire de Saint-Zacharie ; 675, 12 <sup>e</sup> Avenue		X	
	Église paroissiale ; 750, 15 <sup>e</sup> Rue		X	
	Beulé & Fils ; 610, 2 <sup>e</sup> Avenue			X
	Bar National Saint-Zacharie ; 623 15 <sup>e</sup> Avenue			X
	Clinique Médicale ; 528, 15 <sup>e</sup> Avenue		X	
	Centre municipal des loisirs ; 679, 12 <sup>e</sup> Avenue		X	
	Casse-croûte Le Gourmet Enr. ; 751, 15 <sup>e</sup> Avenue			X
	Irenée Grondin & Fils Ltée ; 980, 15 <sup>e</sup> Rue			X
	Le Zacharois Inc. ; 1201, Rang A			X
	Restaurant La Bonne Bouffe, Bar Loisir Enr. ; 795, 15 <sup>e</sup> Rue			X
	Résidence l'Éden, pavillon pour personnes âgées ; 668, 12 <sup>e</sup> Ave			X
Source : Municipalités, 2004 / Ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches, Réseaux d'aqueduc de la MRC des Etchemins, août 2002.	<b>TOTAL</b>	12	21	62

## 2 Élaboration des orientations et objectifs

La présente section apporte des précisions sur les principaux paramètres et considérations qui sous-tendent la formulation des orientations et objectifs ainsi que de leur mise en œuvre. À chacune des orientations est associé l'un des volets suivants : volet agricole, volet forestier et volet fonctions urbaines et autres.

### 2.1 VOLET AGRICOLE

#### 2.1.1 Adaptation des programmes d'aide pour les exploitations agricoles et les entreprises de transformation alimentaire.

De façon générale, les aides gouvernementales au développement agricole sont offertes indistinctement à toutes les régions au Québec sans tenir compte des particularités locales. Considérant que le contexte agricole des Etchemins est différent de celui de la MRC de la Nouvelle-Beauce ou encore des régions agricoles entourant la métropole montréalaise, on croit nécessaire de solliciter les gouvernements pour qu'ils identifient la MRC des Etchemins comme secteur particulier d'intervention auquel pourrait y être accordées des aides spécifiques.

Sur le territoire etcheminois, on encourage le développement d'entreprises de transformation mais compte tenu du coût des investissements, des manques en expertise humaine et des problèmes techniques dont la rigueur du climat, il est parfois difficile de voir apparaître des entreprises du terroir fabriquant leurs propres matières premières. C'est le cas, entre autres des entreprises qui utilisent des fruits ou des viandes pour la confection de leur produits. Règle générale, les entreprises de produits alimentaires utilisent majoritairement des matières premières venant de l'extérieur de la MRC.

Ainsi, ne correspondant pas à la définition d'une entreprise de terroir qui doit fabriquer sa ressource de base, ces entreprises ne répondent pas aux critères d'admissibilité de certains programmes d'aide spécifiques. Que ce soit une entreprise existante désirant développer un nouveau produit alimentaire ou une autre en phase de démarrage, et bien qu'elles aient accès aux services-conseils, celles-ci ne peuvent solliciter des aides financières du CLD des Etchemins. Ce dernier agit surtout au niveau du démarrage d'entreprise par l'intermédiaire du *Fonds jeunes promoteurs* s'adressant à des personnes de 35 ans et moins. Par contre, elles peuvent trouver du support financier auprès du MAPAQ pour la création ou le développement des produits du terroir, les programmes d'aides étant moins restrictifs. En conséquence, on croit nécessaire de réévaluer les programmes d'aides et de les adapter aux réalités locales afin de mieux soutenir le développement de produits alimentaires locaux.

Entre autres, parmi les produits pouvant être développés, nous retrouvons les petits fruits, les légumes de climat froid (crucifères), les céréales de printemps et d'automne (blé, seigle, triticales), le bœuf des Cantons et les produits acéricoles d'appellation contrôlée (voir à ce propos la section 1.1.2 *Le potentiel des sols* et 1.1.3 *L'acériculture*).

Cependant, pour le développement des potentiels, un contexte favorable est nécessaire. Certains impératifs doivent être pris en compte tels que le besoin de diversification de la végétation, la nécessité de créer un modèle d'exploitation animale propre aux Etchemins, la venue de nouveaux promoteurs qualifiés et expérimentés (producteurs, intégrateurs), la certification biologique de certains sols, les services-conseils d'agents de développement rural avec qualification agricole et une tribune de discussion sur les enjeux agricoles pouvant

prendre la forme d'un comité consultatif agricole élargi, comme c'est le cas dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'aménagement et de développement agricole. Ce sont là d'autres éléments à considérer dans les programmes d'aides gouvernementaux.

### **2.1.2 Nouvelles responsabilités des entreprises agricoles**

Devant l'augmentation des responsabilités environnementales et sociales des entreprises agricoles émanant du nouveau contexte réglementaire (*Règlement sur le captage des eaux souterraines, Règlement sur la cohabitation des usages, Plan agro-environnemental de fertilisation, ententes d'épandage de fumures animales avec les citoyens, etc.*), ainsi que des coûts qui leur sont associés, une compensation pourrait être accordée aux producteurs sous forme d'allègements fiscaux. Pour répondre aux nouvelles normes environnementales, les entreprises agricoles doivent se doter de nouveaux équipements coûteux, changer leurs méthodes de travail pour d'autres plus exigeantes et spécifiques et devront, dans le futur, composer davantage avec les municipalités et les citoyens et prendre entente sur différents aspects de l'agriculture dont l'implantation de nouvelles exploitations agricoles et la problématique de l'épandage des lisiers bovins et porcins.

Cette nouvelle réalité multifonctionnelle porte le rôle de l'agriculture au-delà de la simple production de denrées alimentaires. Aujourd'hui, l'entreprise agricole en région doit gérer son espace en fonction des nouveaux impératifs en l'occurrence la protection des ressources naturelles et des paysages. S'ajoute à cela une dimension sociale liée à l'emploi et à l'animation du milieu qui contribue au maintien des collectivités.

Dans ce nouveau contexte de responsabilisation des activités agricoles, les participants à l'élaboration du plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins demandent aux gouvernements de reconnaître la part de responsabilités environnementale et sociale que doivent assumer les producteurs, de considérer les coûts inhérents à ces nouvelles fonctions et, en conséquence, d'accorder des compensations financières aux producteurs.

### **2.1.3 Prise de position sur les exploitations à promouvoir**

Une prise de position a été établie quant aux types de productions agricoles à promouvoir dans les Etchemins. En premier lieu, tout en étant réceptif à tout type de projet, il ressort des objectifs de développement que les productions animales dans les créneaux de bovins laitiers, de bovins de boucherie et de porcs ont la préférence des décideurs et des intervenants du milieu.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée aux projets de nouvelles exploitations porcines qui sont toujours sous moratoire jusqu'au 15 décembre 2004. Prenant pour acquis que la qualité des sols et de l'eau est sous contrôle, et dans le but de trouver des solutions viables à la problématique de cohabitation et de rétablir un climat de confiance entre la population et les producteurs, les participants à la réalisation du PADÉTA ont convenu que le débat sur l'implantation de nouvelles exploitations porcines doit être ramené au palier municipal. Chacune des municipalités concernées devrait, pour son territoire, avoir un pouvoir décisionnel quant à la réalisation d'un projet porcin. Pour assumer ce mandat et être en mesure de rendre une décision éclairée sur les actions à prendre compte tenu de l'acceptabilité des projets, un processus d'analyse doit être mis en place comprenant, entre autres, une présentation aux citoyens des projets et la démonstration que toutes les normes et exigences environnementales et sociales sont respectées.

Ainsi, avant toute démarche, la municipalité devra s'assurer que les projets d'implantation répondent aux normes et conditions concernant, entre autres :

- ✓ Le règlement sur les exploitations agricoles (Plan de fertilisation agro-environnemental, etc.);
- ✓ Le règlement sur le captage des eaux souterraines (eau potable);
- ✓ La politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;
- ✓ Le règlement sur la cohabitation des usages (Distances séparatrices, réciprocité, etc.);
- ✓ Les ententes sur les périodes d'épandage avec la population, s'il y a lieu (contrôle des odeurs) ;
- ✓ Les caractéristiques des secteurs d'implantation des nouvelles exploitations porcines en fonction des vents dominants (topographie, couvert forestier, habitation, etc.) afin d'éviter la propagation des odeurs ;
- ✓ La disponibilité des terres ;
- ✓ Le projet de Loi 54.

Pour ce faire, la municipalité doit recourir aux expertises et impliquer tous les intervenants nécessaires à la réflexion sur un projet donné (MAPAQ, UPA, MENV, MRC, etc.). La démarche d'analyse pour rendre une décision sur la faisabilité d'un projet doit comprendre les éléments suivants :

- ✓ L'approbation écrite de toutes autorités habilitées à rendre une décision sur la conformité à la réglementation (certificats d'autorisation, PAEF, etc.) ;
- ✓ La participation d'experts-conseils au débat sur un projet donné ;
- ✓ La tenue d'une séance de présentation du projet à la population par le promoteur ou ses représentants ;
- ✓ La prise en compte des terres disponibles et le contrôle des odeurs.

En deuxième lieu, il serait opportun d'augmenter et diversifier les productions en place en encourageant la transformation à valeur ajoutée. Au-delà du soutien technique, financier et de gestion qui sont des aides nécessaires, on estime également que l'augmentation et la diversification de la production des viandes et des produits laitiers pourraient se faire en utilisant les ressources herbagères<sup>8</sup> et céréalières du milieu. Un projet de mise en valeur des terres sous-utilisées a déjà été présenté au *Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec* (CDAQ) par un tandem d'organismes locaux<sup>9</sup>. Celui-ci, non réalisé, proposait la remise en culture initiale de 200 hectares de terres laissées en friche et sujettes au reboisement. On estime toujours que ce projet est une façon de récupérer des sols requis pour les productions animales et ce en mode biologique préférentiellement.

#### **2.1.4 Mesures d'accompagnement pour le transfert des entreprises agricoles et apport extérieur de nouveaux promoteurs**

Dans le but de stimuler la relève, il devient nécessaire de développer ou d'améliorer les techniques d'accompagnement pour le transfert des entreprises agricoles. Bien des jeunes retardent le moment de prise en charge de l'entreprise familiale devant des perspectives d'endettement important.

La principale difficulté de la relève réside dans le transfert des actifs. Dans la plupart des cas, les jeunes n'ont pas les moyens nécessaires pour acheter la ferme familiale et les aides financières accordées ne semblent pas assez significatives pour faciliter le processus. De

<sup>8</sup> Ressources herbagères : herbages servant à l'engraissement des bovins.

<sup>9</sup> SADC Bellechasse-Etchemins ; CLD des Etchemins ; MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin ; UPA ; SCA Langevin.

plus, le nouvel acheteur doit la plupart du temps moderniser les équipements et les méthodes de travail pour atteindre la rentabilité recherchée. Les difficultés augmentent lorsqu'il s'agit de l'achat de quotas de lait dont le prix dépasse, à lui seul, 50% de la valeur de la ferme. Pour qu'un producteur puisse céder à un de ses enfants (ou plus) la ferme familiale plutôt qu'à tout autre acheteur, il doit assumer une perte de profit. Notons que depuis quelques années, des quotas de lait sont vendus à des producteurs de l'extérieur de la MRC des Etchemins pour des raisons de consolidation d'effectifs et de rentabilisation de production. Bien que les statistiques indiquent que les quotas sont demeurés assez stables dans les Etchemins entre janvier 2001 et janvier 2004, il ne faudrait pas sous-estimer ce phénomène<sup>10</sup>. Considérant tous ces facteurs, l'UPA revendique une politique d'établissement des jeunes en agriculture pour remédier à cette situation récurrente.

Nonobstant la prise en main des entreprises familiales, l'implantation de nouvelles fermes agricoles avec de nouvelles cultures est nécessaire au maintien et au développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC des Etchemins. La coopérative agricole SCA de Langevin s'interroge actuellement sur l'avenir de son centre de grain. Doit-elle investir pour moderniser ses équipements ou devenir une simple succursale d'entreprises plus importantes hors région ?

### **2.1.5 Plan de communication entre la population et les producteurs agricoles**

Il est clair que le processus de communication entre les citoyens et les producteurs agricoles n'est pas au point. Une meilleure connaissance de toutes les facettes qu'implique l'agriculture d'aujourd'hui et une remise en contexte de l'apport de l'agriculture au bienfait des communautés sont préalables à des échanges constructifs.

On relève certaines activités sur le territoire qui entretiennent des liens avec le grand public. Notamment les activités portes ouvertes lors de l'implantation d'une nouvelle exploitation agricole ou d'entreprise de transformation. Quelques gîtes, par leur implantation et les relations avec les résidents, contribuent également à la connaissance du milieu agricole. Par contre, il y a peu de vente de produits à la ferme, exception faite des produits acéricoles. Pour leur part, les journaux locaux font le survol, le plus fidèlement possible, des principaux événements agricoles. Cependant, il n'y a plus, comme par le passé, des chroniques instructives sur le sujet.

Devant la méconnaissance du milieu agricole qui subsiste au sein de la population, les partenaires du PADÉTA conviennent de prendre des actions dans leurs organisations respectives afin que l'agriculture soit reconnue à sa juste valeur, identifiée comme activité en recherche d'équilibre avec l'environnement humain et naturel et, enfin, déterminante pour le développement local. Il est essentiel que le grand public puisse être informé et instruit des particularités et enjeux de l'activité agricole et que tout citoyen soit capable d'évaluer ce que le producteur met en œuvre pour contrôler sa production afin d'être en harmonie avec les milieux environnants.

En conséquence, quelques actions ou projets sont entrepris ou verront le jour éventuellement. Parmi ceux-ci, une chronique d'information dans les journaux locaux, la réalisation de visites à la ferme pour les étudiants des niveaux primaire et secondaire, des journées portes ouvertes à l'intention des consommateurs et des intervenants socio-économiques.

---

<sup>10</sup> Selon l'UPA de Beauce, les quotas laitiers pour les Etchemins passent de 1 065 à 1 020 Kg MG entre janvier 2001 et janvier 2004 ce qui représente 4% de baisse.

### 2.1.6 Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement naturel et humain.

Avec toutes les actions mises en place et qui seront entreprises dans les prochaines saisons, la sauvegarde de l'environnement naturel et humain est sous contrôle actuellement. L'application et le suivi des plans de fertilisation agroenvironnementale ; les pratiques de protection des cours d'eau supportées, notamment, par le programme *Primevert*<sup>11</sup> du MAPAQ ; la sensibilisation des producteurs à la présence des puits d'eau potable sur leurs terres (installation de panneaux indicatifs, UPA) et l'intégration d'un ensemble de considérations et de nouvelles normes au schéma d'aménagement (PSADR)<sup>12</sup> constituent plusieurs mesures importantes de mise en œuvre.

Également, il faut mentionner les ententes entre la population et les producteurs dont celle de Lac-Etchemin sur les périodes d'épandage, les activités de sensibilisation de l'UPA et la contribution éventuelle des comités de bassin<sup>13</sup> à la réflexion sur les interactions des activités agricoles avec le milieu environnant. Somme toute, en établissant davantage de liens de communication et d'échanges entre la communauté agricole, la population et les différents intervenants du milieu, l'environnement ne s'en portera que mieux et sera bénéfique pour l'ensemble des occupants du territoire etcheminois.

### 2.1.7 Orientation et objectifs

Selon les considérations évoquées précédemment et les préoccupations qui ont été soulevées lors des séances de travail sur les activités agricoles, une première grande orientation a été formulée avec cinq objectifs spécifiques à savoir :

#### Orientation 1

**Stimuler la croissance des activités agricoles en lien avec le potentiel végétal du milieu et dans une perspective de développement durable.**

- ✓ **Objectif** : Faire reconnaître la particularité et les besoins propres à la MRC des Etchemins afin de créer les meilleures conditions au développement des activités agricoles.
- ✓ **Objectif** : Consolider les entreprises agricoles existantes et favoriser l'émergence de projets adaptés aux réalités locales et de marché.
- ✓ **Objectif** : Reconnaître à l'agriculture son rôle moteur et de pionnier du développement régional et valoriser le métier de producteur agricole.
- ✓ **Objectif** : Stimuler la relève agricole en tenant compte des nouvelles réalités et conditions des marchés.

<sup>11</sup> Aides financières et assistances pour la mise en place de pratiques d'entreposage et d'épandage ainsi que de mesures de protection des cours d'eau.

<sup>12</sup> Redéfinition des grandes affectations en fonction du dynamisme agricole ; amélioration de la réglementation forestière (protection érablière, surveillance des coupes abusives, etc.) ; priorité de développement dans certains secteurs pour la villégiature ; réglementations diverses (distances séparatrices ; captage des eaux souterraines ; cohabitation des usages ; protection des rives, du littoral et des plaines inondables ; etc.).

<sup>13</sup> COBARIC : Comité de bassin de la rivière Chaudière ; CBE : Comité de bassin de la rivière Etchemin.

- ✓ **Objectif** : Favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement naturel et humain.

## **2.2 VOLET FORESTIER**

### **2.2.1 Consolidation des programmes d'aide à la forêt**

De par l'état de la forêt etcheminoise, il est de première nécessité d'intensifier les aides financières et les services-conseils auprès de propriétaires privés afin de continuer à améliorer l'état des peuplements et d'augmenter le potentiel d'exploitation.

Actuellement, une grande partie de la forêt est en régénération. Suite aux ravages de la tordeuse des bourgeons d'épinette entre les années 1970 et 1980, une période de plantation (résineux majoritairement) a suivi et maintenant des travaux d'aménagement, d'éducation et de remise en production sont en cours ou à faire et on estime que d'ici une dizaine d'années les potentiels d'exploitation seront à la hausse. Des travaux sont également à faire dans les peuplements de feuillus afin d'augmenter le pourcentage de tiges de qualité sciage et déroulage.

Considérant que la forêt etcheminoise deviendra en demande d'ici quelques décennies en raison de la rupture des stocks en provenance des terres publiques, que celle-ci pourra fournir les scieries locales en matière première et que les potentiels seront considérables dans la mesure où les actions d'aménagement prises par le passé seront intensifiées et poursuivies dans les années futures, les participants du PADÉTA sont d'avis non seulement de maintenir les programmes d'aide mais d'offrir du soutien à un plus grand nombre de propriétaires privés qui concourront, en bout de course, à stimuler l'économie locale.

### **2.2.2 Le renouvellement des ressources, les incitatifs d'aménagement et la relève forestière.**

Optimiser les potentiels de la forêt implique également le renouvellement des ressources. C'est dans cette optique que travaillent les organismes tels que l'Agence de mise en valeur de la forêt des Appalaches, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce et la MRC des Etchemins.

Pour atteindre cette pérennité, les actions d'aménagement et d'éducation entreprises jusqu'à maintenant doivent s'étendre idéalement à l'ensemble des boisés privés de la MRC. Rappelons que ces actions peuvent se transmettre par du soutien technique, de la formation et le transfert des connaissances par l'intermédiaire des organismes du milieu.

Par ailleurs, une attention doit être portée aux coupes forestières qui favorisent la régénération des espèces et la protection des milieux sensibles. La MRC des Etchemins s'engage, par la révision de sa réglementation, à améliorer la surveillance forestière, à apporter le suivi nécessaire et à communiquer aux exploitants les bonnes pratiques de coupes forestières.

Outre la réglementation, il existe présentement des incitatifs fiscaux qui stimulent les bonnes pratiques forestières. C'est le cas du remboursement des taxes foncières jusqu'à concurrence de 85% conditionnel à ce que le demandeur soit reconnu producteur forestier et qu'il suive la prescription de l'ingénieur forestier. De plus, l'Agence de mise en valeur offre également la possibilité d'un remboursement des coûts reliés aux services-conseils.

Ainsi donc, la sensibilisation des propriétaires privés aux bonnes pratiques d'aménagement est une condition sine qua non pour le renouvellement de la forêt. La promotion du *Guide des saines pratiques en milieu forestier* par les intervenants du milieu ainsi que les activités d'information et de formation ont tout intérêt à demeurer en place et être encouragées par le maintien et la multiplication des aides financières gouvernementales. À ce titre, les organismes du milieu (Agence, SPBB, etc.) offrent de l'assistance qui permet de développer certaines compétences auprès des propriétaires et des travailleurs forestiers. Cependant, il faut plus pour faire mieux. Par exemple, il est fortement suggéré d'accroître la formation afin que les travailleurs acquièrent l'ensemble des connaissances requises pour le renouvellement des ressources et, dans le but de former adéquatement les nouveaux travailleurs forestiers, mettre en place un service de compagnonnage. Évidemment, afin d'atteindre l'exploitation forestière recherchée, les équipements et les techniques de travail doivent aussi être améliorés.

Ce sont là quelques éléments qui, en plus d'assurer une relève qualifiée, concourent à l'amélioration du potentiel forestier et des possibilités de récolte.

### **2.2.3 Les activités reliées à la ressource forêt**

Les principales activités de développement

Les différents moyens proposés pour augmenter la productivité de la forêt, tout en assurant son renouvellement, permettront d'offrir d'ici quelques décennies une récolte intéressante et les entreprises locales en bénéficieront tout autant. Possiblement, ces dernières pourront reconsidérer la question de la fabrication de produits de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation dans les créneaux de produits de déroulage, de marqueterie et de produits semi-fini, entre autres. Évidemment, pour l'exploitation des bois-francs, des résineux tels que le mélèzes et les pins, il est nécessaire que les conditions de marché soient favorables. De plus, pour que la situation évolue, les scieries devront acheter à prix raisonnable ces essences aux propriétaires de lots.

De même, les activités de chasse et de pêche ainsi que d'agrotourisme doivent trouver leur place dans les préoccupations de développement. La MRC des Etchemins, par les Grandes Orientations du Schéma d'aménagement, encourage le développement des activités récréotouristiques liées à la forêt.

Nonobstant les possibilités de la matière ligneuse, l'exploitation de la forêt implique également d'autres activités sur lesquelles une attention particulière doit être portée. C'est le cas de l'acériculture qui offre de grandes possibilités de développement en autant que certaines conditions soient respectées.

Actuellement, les érablières sont protégées par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cependant, celle-ci s'applique seulement pour les peuplements compris à l'intérieur de la zone agricole permanente. Afin de pallier à ce manque, la MRC des Etchemins a décidé d'améliorer sa réglementation sur les coupes forestières. Ainsi, de nouvelles limitations sur les coupes et la mise en place d'une bande de protection en périphérie des érablières font partie des nouveaux paramètres pour assurer la protection et le renouvellement des peuplements autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Enfin, il faut mentionner qu'au delà d'une bonne réglementation, il est nécessaire de pratiquer des travaux d'aménagement qui améliorent le rendement des peuplements tout en assurant la pérennité des ressources. Encore une fois, la contribution des propriétaires privés est essentielle de même que les services-conseils des organismes tel que l'Agence de mise en Valeur des forêts privées des Appalaches ou encore du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce. À ce propos, ce dernier projette actuellement la mise sur pied de services-conseils spécifiques aux érablières avec une optique de productivité à long terme.

Comme mentionné antérieurement, les activités acéricoles tiennent une place considérable dans l'économie reliés aux ressources. D'après la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ), la production acéricole pourrait s'améliorer grandement à condition que le marché de l'offre et de la demande soit favorable et que de nouveaux créneaux soient développés<sup>14</sup>.

En 2003, pour l'ensemble de la province de Québec, le nombre d'entailles est de 35 millions et les érablières non exploitées offrent des possibilités de l'ordre de 55 millions (FPAQ). De plus, parmi les exploitations actuelles qui ne sont pas productives à 100%, un total de 5 millions d'entailles supplémentaires pourraient être mis à contribution. En conséquence, la fédération estime qu'il est possible de tripler les effectifs sur le territoire québécois et il en est de même pour la région etcheminoise, selon les syndicats régionaux. Par ailleurs, les Syndicats des producteurs acéricoles de la Beauce et de la région de Québec sont à recueillir, auprès des producteurs locaux, les propositions sur les potentiels d'entailles à développer dans les peuplements en production ou non exploités.

Bien qu'une cartographie sommaire des peuplements a été réalisée à partir de la carte écoforestière du MRN la plus récente<sup>15</sup>, il n'est pas possible, dans l'immédiat, d'obtenir plus de précisions sur les possibilités d'exploitation de nouvelles érablières sur le territoire des Etchemins à moins de visites terrain. Plus de précision pourra être apportée à ce propos lorsque les syndicats auront fait part à la FPAQ des potentiels d'entailles à développer sur leurs territoires respectifs.

Enfin, lorsque les différents intervenants du milieu acéricole se seront entendus sur les peuplements à développer et les quotas à autoriser, il sera possible d'envisager la création de créneaux de développement tel que la production d'un sirop d'appellation contrôlée.

#### **2.2.4 Orientation et objectifs**

En fonction des paramètres et des considérations formulées lors des rencontres sur les activités forestières, une deuxième grande orientation a été formulée avec cinq objectifs principaux à savoir :

#### **Orientation 2 :**

**Favoriser la croissance des activités reliées aux ressources du milieu forestier dans une démarche de développement durable qui assure la protection et le renouvellement des ressources naturelles.**

<sup>14</sup> Suite à l'accumulation des surplus d'inventaire qui se chiffre à 43 millions de livres en 2003, la FPAQ a instauré un règlement de contingent agricole afin de stabiliser les revenus des producteurs et de trouver des solutions à la saturation des marchés. Ainsi, aucun quota supplémentaire ne sera autorisé pour un certain temps.

<sup>15</sup> Données relevées entre les années 1985 et 1989 et interprétées au cours des années 1993 à 1995

- ✓ **Objectif** : Favoriser l'accroissement de l'aménagement de la forêt afin de reconstituer un couvert forestier à potentiel élevé et de créer les conditions qui assurent sa pérennité.
- ✓ **Objectif** : Adopter des mesures d'exploitation forestières respectueuses des milieux sensibles ainsi que de la ressource eau et qui favorisent leur renouvellement.
- ✓ **Objectif** : Favoriser le développement d'entreprises forestières en fonction des potentiels disponibles.
- ✓ **Objectif** : Assurer la protection des potentiels acéricoles, évaluer les possibilités d'exploitation qu'offrent les peuplements non touchés et favoriser le développement de créneaux liés au tourisme.
- ✓ **Objectif** : Assurer la relève des propriétaires-sylviculteurs-exploitants afin de favoriser le développement durable des forêts.

## 2.3 VOLET FONCTIONS URBAINES ET AUTRES

### 2.3.1 L'occupation du territoire

Les interrelations qui s'opèrent entre les activités urbaines et récréotouristiques, d'une part, et les activités agricoles et forestières, d'autre part, font partie des préoccupations de la MRC des Etchemins. L'enjeu est d'harmoniser l'ensemble des usages sur le territoire tout en stimulant le développement de chacun. Ainsi, un consensus a été établi sur des moyens à mettre en place afin d'atteindre l'harmonisation recherchée.

L'occupation du territoire en fonction des possibilités qu'offrent les sites agricoles et forestiers est apparue comme premier aspect à travailler. Pour ce faire, il fallait reconsidérer les affectations du territoire selon le dynamisme agricole. Cet exercice a été complété par le Comité consultatif agricole et le Service de l'aménagement de la MRC suite à une caractérisation des sols et des fermes réalisée dans le cadre du PADÉTA et qui a été intégré au projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR). Les participants à la réalisation du plan de développement agricole ont donc considéré le travail accompli.

Tout en reconnaissant que les projets domiciliaires, commerciaux et industriels doivent s'implanter à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, les participants au PADÉTA croient qu'il est possible, à certaines conditions, d'inclure des fonctions telles que l'habitation, la villégiature et les activités récréotouristiques dans le territoire agricole compte tenu que celles-ci contribuent au développement économique et à l'occupation du territoire de la MRC. Par exemple, il est entendu que l'implantation d'une habitation (permanente ou secondaire) en zone agricole permanente et comprise dans les affectations agroforestière et forestière devrait être permise sur un lot d'un minimum de 35 hectares. Conséquemment, les municipalités devront optimiser les infrastructures routières, les services municipaux et d'utilité publique selon certaines priorités pour ce type de développement.

Dans le cas de la villégiature, il serait opportun que celle-ci puisse se développer à l'extérieur des secteurs agricoles dynamiques. Vu son importance dans les Etchemins<sup>16</sup> et particulièrement dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Magloire, il est proposé qu'une priorité soit accordée à la villégiature dans le secteur des Monts Notre-Dame (voir la section 1.3.2 La villégiature). Considérant que la zone semi-agricole et forestière délimitée comprend de nombreux chalets, que plusieurs sites à vocation récréotouristique s'y retrouvent et que l'activité agricole y est minime, on croit nécessaire, pour favoriser la villégiature, de prendre certaines dispositions afin d'interdire l'implantation de tout nouveau bâtiment d'élevage sous gestion liquide dans cet environnement.

Nonobstant la proposition à l'effet d'interdire la construction de tout nouveau chalet à l'intérieur de l'affectation agricole, plusieurs autres secteurs sont disponibles et conviennent mieux à ce type d'usage. La villégiature pourra se développer à l'intérieur de l'affectation villégiature, dans le secteur des Monts Notre-Dame ou encore sur un lot forestier et cela, sans nuire à l'agriculture.

### **2.3.2 L'environnement et les interventions contrôlées**

Un des objectifs retenus porte sur la conservation du caractère naturel de l'environnement en l'occurrence dans les secteurs voués aux activités récréotouristiques et de villégiature. Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC régissant les coupes forestières prévoit certaines normes de protection à cet effet.

Dans le cas des zones de villégiature, le contrôle du déboisement en bordure des lacs et des rivières ainsi que dans les secteurs offrant des vues panoramiques est déterminant. La réglementation en vigueur apporte des restrictions à cet égard quoique la protection du couvert paysager en bordure des cours d'eau pourrait s'appliquer sur une plus grande largeur.

Pour ce qui est des milieux sensibles, les ravages du cerf de Virginie retiennent l'attention. On reconnaît la nécessité de protéger ces milieux. Étant donné que les territoires des ravages appartiennent à plusieurs petits propriétaires privés, à l'exception des terres de la compagnie Domtar, peu de mesure, sinon des actions de sensibilisation, sont en place présentement. Sur les trois ravages de la MRC, seul le ravin de la Famine est admissible au programme d'aide à l'aménagement de la faune (PAAF) offert par la Fondation de la Faune et des mesures de protection sont incluses au plan d'intervention de la compagnie Domtar dont les terres comprennent la majorité de l'aire de confinement du cerf de Virginie pour la portion du ravin comprise dans les Etchemins. D'ici 2005, possiblement, les terres du ravin Sainte-Germaine deviendront admissibles alors qu'aucune aide n'est envisagée pour le ravin Mont-Original en raison de sa petite superficie. Les participants au PADÉTA encouragent les intervenants en milieu forestier à tenir compte des recommandations de la Fondation de la Faune lors de travaux forestiers.

Par ailleurs, un consensus a été établi sur le fait qu'il est nécessaire d'assouplir les procédures réglementaires conduisant à une intervention sur les éléments naturels du territoire. Pour répondre efficacement à un problème donné, une harmonisation des démarches à entreprendre et la période d'étude avant délivrance des certificats d'autorisation doivent être révisés.

---

<sup>16</sup> 258 nouveaux chalets construits de 1988 à 2002 inclusivement. Pour l'ensemble des Etchemins en 2001, 59% des propriétaires proviennent de l'extérieur de la MRC dont 39% des grandes régions de Montréal et de Québec.

Enfin, dans l'optique de mieux contrôler les interventions sur l'environnement, des mesures sur la voirie et le drainage forestier devront être mises en place afin de réduire les risques d'érosion notamment au cours de la réalisation de travaux forestiers (fossés en bordure des chemins).

### 2.3.3 Orientation et objectifs

À la lumière des paramètres énoncés précédemment, voici une dernière grande orientation avec cinq objectifs spécifiques portant sur les activités urbaines et autres qu'agricoles :

#### Orientation 3 :

**Harmoniser les actions d'aménagement et de développement du territoire en fonction des besoins et particularités des activités agricoles et forestières dans une démarche de planification durable et avec le souci de conservation et de renouvellement des ressources humaines et naturelles.**

- ✓ **Objectif** : Planifier une occupation du territoire en fonction des possibilités qu'offrent les sites agricoles et forestiers.
- ✓ **Objectif** : Assurer l'intégration harmonieuse des activités récréotouristiques et de villégiature aux sites agricoles et forestiers.
- ✓ **Objectif** : Conserver le caractère naturel de l'environnement dans les secteurs voués aux activités de plein air, de chasse et de pêche ainsi que de villégiature.
- ✓ **Objectif** : Favoriser la réalisation d'interventions justifiées et efficaces sur les éléments naturels du territoire qui assurent la protection et la conservation de l'environnement naturel et bâti.
- ✓ **Objectif** : Optimiser les infrastructures routières, les services municipaux et d'utilité publique selon les priorités de développement identifiées au PADÉTA.

### 3 La mise en oeuvre

Le plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins se veut un guide de réalisation qui pourra évoluer dans le temps selon les priorités et besoins des intervenants sur le territoire et des volontés exprimées par les gens des milieux agricole et forestier.

En fonction des orientations et objectifs retenus, le plan fait état des actions présentes sur le territoire et celles à entreprendre, des projets en cours et à l'étude. Les pages suivantes sont donc consacrées au PADÉTA.

**3 MISE EN OEUVRE**

**PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MRC DES ETCHÉMINS**

**PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE (PADÉTA) □ MISE EN OEUVRE**

<b>ORIENTATION 1 : Stimuler la croissance des activités agricoles en lien avec le potentiel végétal du milieu et dans une perspective de développement durable</b>		
<b>OBJECTIFS :</b>	<b>MOYENS :</b>	<b>MANDATS SPÉCIFIQUES :</b>
<p><b>1.1-</b> Faire reconnaître la particularité et les besoins propres à la MRC des Etchemins afin de créer les meilleures conditions au développement des activités agricoles.</p>	<p><b>1.1.1-</b> Solliciter les gouvernements et instances décisionnelles afin qu'ils identifient la MRC comme secteur particulier d'intervention auquel pourrait y être associée une politique d'aides spécifiques.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, CLD des Etchemins, MAPAQ et UPA.</p>	<p><b>CLD des Etchemins, MAPAQ, UPA :</b> Revendication d'aides spécifiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La diversification végétale et animale;</li> <li>▪ La reconnaissance des sols à une certification biologique ;</li> <li>▪ La création de labels spécialisés (Voir section 1.2.1 <i>Le potentiel des sols agricoles</i>).</li> </ul> <p><b>CLD des Etchemins / SADC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Concept de démarchage sur la multifonctionnalité</i> : Demande de compensation financière aux producteurs pour palier aux responsabilités sociales et environnementales grandissantes;</li> <li>▪ Promouvoir la modulation des programmes d'aides.</li> </ul>
<p><b>1.2-</b> Consolider les entreprises agricoles existantes et favoriser l'émergence de projets adaptés aux réalités locales et de marché.</p>	<p><b>1.2.1-</b> Encourager les projets de transformation à valeur ajoutée à la ferme par un soutien technique, financier et de gestion.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MAPAQ, UPA, SADC Bellechasse-Etchemins et CLD des Etchemins.</p>	<p><b>MAPAQ :</b> Programmes d'aide existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien aux investissements (MAPAQ):             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Aide financière pour la création ou le développement de produits du terroir ;</li> </ul> </li> <li>▪ Services-conseil :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Conseil technico-économique (MAPAQ : centre de service Lac-Etchemin) ;</li> <li>➢ Services-conseil subventionnés : CET, SGA, clubs agro-environnementaux.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>CLD des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recherche d'information sur la filière des viandes différenciées à la Table agroalimentaire Chaudières-Appalaches (TACA) ;</li> <li>▪ Positionnement des produits transformés régionaux ;</li> <li>▪ Support de mise en marché et services-conseils ;</li> <li>▪ Collaboration et réseautage.</li> </ul> <p><b>UPA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implication et contribution à la TACA ;</li> <li>▪ Assurer la disponibilité, le soutien et la personnalisation des services-conseils.</li> </ul> <p><b>SADC Bellechasse-Etchemins : Aides existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide financière pour le développement de produits et services de niche qui se démarquent des produits standardisés (<i>Programme Entreprises rurales</i>) ;</li> <li>▪ Implication et contribution à la TACA.</li> </ul>

<b>1.2- Suite</b>	<p><b>1.2.2-</b> Augmenter et diversifier la production des viandes et des produits laitiers à partir des ressources herbagères et céréalières locales.  <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> UPA, MAPAQ.</p>	<p><b>MAPAQ :</b> Introduction de nouvelles cultures &amp; commerce du foin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visites organisées de fermes types (bovin, ovin, caprin);</li> <li>▪ Projet de mise en valeur des terres sous-utilisées (non réalisé ; collaboration CLD/UPA/MAPAQ/SADC/ SCA Langevin).</li> </ul> <p><b>UPA / MAPAQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer à la consolidation des exploitations existantes et soutenir l'implantation d'unités de production dans de nouveaux créneaux et pouvant répondre à des marchés spécifiques (Ex. : exploitations ovines).</li> </ul>
	<p><b>1.2.3-</b> Diversifier les productions animales et végétales  <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> UPA, MAPAQ.</p>	
	<p><b>1.2.4-</b> Statuer sur les types d'exploitation animale à favoriser dans les Etchemins.   <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b>                  Municipalités,                  MRC des Etchemins,                  UPA, MAPAQ, MENV.</p>	<p><b>Municipalités / MRC des Etchemins / UPA / MAPAQ / MENV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le développement des créneaux de bovins laitiers, de bovins de boucherie et de porcs ;</li> <li>▪ Reconnaître le pouvoir décisionnel municipal quant aux projets d'implantation d'exploitation porcine compte tenu du respect des réglementations en place et de l'acceptabilité sociale ;</li> <li>▪ Participer à l'élaboration d'une démarche pour l'analyse des projets ;</li> </ul> <p><b>Municipalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer un processus d'analyse pour rendre une décision sur les nouveaux projets d'exploitation porcine en fonction des terres disponibles, de la capacité des sols, de la compatibilité des usages environnants, de la problématique des odeurs, du respect de la réglementation en place, du projet de Loi 54 et, au besoin, établir les conditions d'implantation. (Voir section <i>2.1.3 Prise de position sur les exploitations à promouvoir</i>)</li> </ul>
	<p><b>1.2.5-</b> Développer des labels certifiés biologiques et/ou de terroir.   <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b>                  UPA, MAPAQ et                  CLD des Etchemins.</p>	<p><b>CLD des Etchemins / UPA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseiller et supporter les promoteurs intéressés ;</li> <li>▪ Cibler les créneaux à développer en fonction des possibilités qu'offrent la qualité des sols et des particularités climatiques de la région et en faire la promotion afin d'intéresser de nouveaux promoteurs.</li> </ul> <p><b>MAPAQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démarches pour intéresser des promoteurs à la production céréalière biologique. (Collaboration Moulin Abénakis)</li> </ul>

<p><b>1.3-</b> Reconnaître à l'agriculture son rôle moteur et de pionnier du développement régional et valoriser le métier de producteur agricole.</p>	<p><b>1.3.1-</b> Établir un plan de communication entre la population et les producteurs agricoles qui stimule les échanges constructifs et le développement d'une image positive des activités agricoles.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> Producteurs agricoles, UPA, MAPAQ, municipalités.</p>	<p><b>Producteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités portes ouvertes ; Vente de produits à la ferme; Tables champêtre, gîte à la ferme, etc.</li> </ul> <p><b>MAPAQ, UPA, producteurs locaux &amp; municipalités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Multiplier les chroniques d'information dans les journaux locaux (dernier sujet paru en mai 2004 dans l'<i>Info du Lac</i>, Lac-Etchemin : <i>Projet pilote de réduction des odeurs d'épandage</i>) ;</li> <li>▪ Faire part des réalisations dans le secteur agricole :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Plan d'accompagnement agricole (PAA) ;</li> <li>➢ Ententes entre les citoyens et les producteurs sur l'épandage et le suivi ;</li> <li>➢ Critères d'implantation pour les bâtiments d'élevage et suivi de la réalisation des projets. (Ex. : porcheries) ;</li> <li>➢ Les investissements.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>UPA :</b> Activités de sensibilisation et de promotion du secteur agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visites à la ferme pour les étudiants de niveau primaire et secondaire ;</li> <li>▪ Journées portes ouvertes à l'intention des consommateurs et des intervenants socio-économiques.</li> </ul>
<p><b>1.4-</b> Stimuler la relève agricole en tenant compte des nouvelles réalités et conditions des marchés.</p>	<p><b>1.4.1-</b> Développer des techniques d'accompagnement pour le transfert des entreprises agricoles.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MAPAQ, UPA, SADC Bellechasse-Etchemins, CLD des Etchemins.</p>	<p><b>MAPAQ :</b> Services-conseils privés subventionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre régional d'établissement agricole (CREA) ;</li> <li>▪ Club relève &amp; établissement (visites agricoles surtout).</li> </ul> <p><b>CLD des Etchemins :</b> <i>Fonds jeunes promoteurs</i> : soutien technique et financier pour le démarrage d'une première entreprise.</p> <p><b>UPA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Support et promotion du <i>Centre régional d'établissement en agriculture</i> (CREA) ;</li> <li>▪ Revendication d'une politique d'établissement des jeunes en agriculture.</li> </ul> <p><b>SADC Bellechasse-Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonds relève Stratégie jeunesse : Soutien technique et financier pour faciliter la relève d'entreprises existantes.</li> </ul>
	<p><b>1.4.2-</b> Inciter de nouveaux producteurs à venir s'établir dans les Etchemins.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MAPAQ, UPA, CLD des Etchemins.</p>	<p><b>MAPAQ :</b> Sollicitations entreprises ; Promotion de la région pour les avantages comparatifs.</p> <p><b>MRC des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sollicitation auprès du <i>ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration</i> du Québec pour développer des moyens ou nouvelles politiques afin d'inciter de nouveaux producteurs étrangers à s'établir aux Etchemins.</li> </ul> <p><b>SADC Bellechasse-Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet de répertoire de fermes et terres disponibles ;</li> <li>▪ Projet de répertoire d'emplois, de stagiaires.</li> </ul> <p><b>MRC / CLD/ SADC</b> Présence à la Foire des Villages 2005</p>

<p><b>1.5-</b> Favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement naturel et humain.</p>	<p><b>1.5.1-</b> Mise en œuvre du plan d'accompagnement agro-environnemental (PAA)</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MAPAQ, UPA.</p>	<p><b>MAPAQ / Clubs AE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme Primevert:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Entreposage &amp; épandage des lisiers;</li> <li>➢ Protection des cours d'eau.</li> </ul> </li> <li>▪ Réalisation du suivi agro-environnemental ferme par ferme (SAFF)</li> </ul>
	<p><b>1.5.2-</b> Organiser le territoire en fonction du dynamisme des activités agricoles et des interactions avec le milieu environnant.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, municipalités, UPA, Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) &amp; Comité de bassin de la rivière Etchemin (CBE).</p>	<p><b>MRC des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Redéfinition des Grandes Affectations en fonction du dynamisme agricole ;</li> <li>▪ Application des normes relatives à la protection des rives, du littoral et de plaine inondable ;</li> <li>▪ Amélioration de la réglementation forestière :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Plus grande protection des érablières hors zone agricole ;</li> <li>➢ Meilleure surveillance pour contrer les coupes abusives et mieux préserver les sites d'intérêt naturel ;</li> </ul> </li> <li>▪ Application des normes relatives aux ouvrages de captage des eaux souterraines destinées à l'alimentation.</li> </ul> <p><b>UPA : Démarches et activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation de panneaux d'indication des puits d'eau potable en territoire agricole ; réalisation 2003 ;</li> <li>▪ Application de la stratégie régionale en agroenvironnement et support des producteurs agricoles par l'organisation d'activités de sensibilisation.</li> </ul> <p><b>COBARIC &amp; CBE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution éventuelle à la réflexion sur les interactions des activités agricoles avec le milieu environnant.</li> </ul>

<b>ORIENTATION 2 : Favoriser la croissance des activités reliées aux ressources du milieu forestier dans une démarche de développement durable qui assure la protection et le renouvellement des ressources naturelles.</b>			
<b>OBJECTIFS :</b>	<b>MOYENS :</b>	<b>MANDATS SPÉCIFIQUES :</b>	
<p><b>2.1-</b> Faire reconnaître la particularité et les besoins propres à la MRC des Etchemins afin de créer les meilleures conditions au développement des activités forestières.</p>	<p><b>2.1.1-</b> Solliciter les gouvernements et instances décisionnelles afin qu'ils identifient la MRC comme secteur particulier d'intervention auquel pourrait y être associée une politique d'aides spécifiques.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> SPBB, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ), Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVFPA), MRC des Etchemins, CLD des Etchemins, MAPAQ, UPA.</p>	<p><b>SPBB / SPFRQ / Agence de mise en valeur / CLD des Etchemins :</b> Revendication d'aides spécifiques pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en valeur de la forêt en reconstruction, condition essentielle pour une meilleure productivité et rentabilité;</li> <li>▪ Favoriser la récolte et la transformation des essences sous-utilisées ;</li> <li>▪ Développer des produits de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation. (<i>Voir section 1.2.2 Les perspectives de développement</i>)</li> </ul>	
	<p><b>2.2-</b> Favoriser l'accroissement de l'aménagement de la forêt afin de reconstituer un couvert forestier à potentiel élevé et de créer les conditions qui assurent sa pérennité.</p>	<p><b>2.2.1-</b> Favoriser l'aménagement et l'éducation des boisés ainsi que de la remise en production de terrains non exploités.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> Ministère des Ressources naturelles (MRN), AMVFPA, SPBB, SPFRQ.</p>	<p><b>SPBB / SPFRQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des activités d'information et de formation auprès des propriétaires de boisés (Fonds forestier et mandat de l'Agence de mise en valeur) ;</li> <li>▪ Projet d'implantation d'une certification forestière pour les boisés privés.</li> </ul> <p><b>Agence de mise en valeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme d'aide à la forêt privée et programme de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés.</li> </ul>
	<p><b>2.2.2-</b> Régir les coupes forestières en favorisant la régénération des espèces.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, AMVFPA.</p>	<p><b>2.2.3-</b> Sensibilisation des propriétaires privés aux bonnes pratiques d'aménagement par du soutien technique, de la formation et le transfert des connaissances.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> SPBB, SPFRQ, AMVFPA, Groupements forestiers.</p>	<p><b>MRC des Etchemins:</b> Amélioration de la surveillance forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter le suivi des coupes forestières afin de transmettre aux exploitants les bonnes pratiques qui permettent la régénération des essences. (Nouvelle réglementation prévue pour le printemps 2005)</li> </ul> <p><b>Agence de mise en valeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation au suivi de l'harmonisation et de l'application de la réglementation.</li> </ul> <p><b>SPBB / SPFRQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des activités d'information et de formation auprès des propriétaires de boisés (Fonds forestier et mandat de l'Agence de mise en valeur) ;</li> <li>▪ Promotion du <i>Guide des saines pratiques en milieu forestier</i>.</li> </ul> <p><b>Agence de mise en valeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan de communication propriétaires/population/décideurs.</li> </ul>

<p><b>2.2-</b> Suite</p>	<p><b>2.2.4-</b> Création d'incitatifs fiscaux. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, AMVFPA, SPFRQ, Gouv.fédéral et provincial.</p>	<p><b>SPBB / SPFRQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envoi d'une résolution au ministère du Revenu visant l'amélioration du statut fiscal des propriétaires de boisés.</li> </ul>
<p><b>2.3-</b> Adopter des mesures d'exploitation forestière respectueuses des milieux sensibles ainsi que de la ressource eau et qui favorisent leur renouvellement.</p>	<p><b>2.3.1-</b> Programmes incitatifs d'aménagement et de conservation des forêts et des milieux sensibles.  <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> AMVFPA, SPBB, FAPAQ, COBARIC &amp; CBE.</p>	<p><b>SPBB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des activités d'information et de sensibilisation sur la protection des cours d'eau et des habitats fauniques.</li> </ul> <p><b>AMVFPA :</b> Promotion des saines pratiques d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratiques intégrées aux normes de l'Agence ;</li> <li>▪ Plan de communication propriétaires/population/décideurs ;</li> <li>▪ Formation auprès des conseillers forestiers.</li> </ul> <p><b>COBARIC &amp; CBE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution éventuelle à la réflexion sur les milieux sensibles et la ressource eau.</li> </ul>
	<p><b>2.3.2-</b> Réglementation sur les cours d'eau et le déboisement et l'affectation de conservation.  <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, municipalités, AMVFPA, COBARIC &amp; CBE.</p>	<p><b>MRC des Etchemins :</b> Amélioration de la réglementation forestière (Nouvelle réglementation prévue pour le printemps 2005):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les zones dénudées humides et semi-dénudées humides ;</li> <li>▪ Assurer le maintien des écosystèmes en périphérie des cours d'eau et des lacs ;</li> <li>▪ Élaborer des mesures de base pour les travaux de voirie et de drainage forestier.</li> </ul> <p><b>AMVFPA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à l'élaboration de la réglementation ;</li> <li>▪ Adaptation des normes de l'Agence à la nouvelle réglementation.</li> </ul> <p><b>COBARIC &amp; CBE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution éventuelle à la réflexion sur la réglementation.</li> </ul>
<p><b>2.4-</b> Favoriser le développement d'entreprises forestières en fonction des potentiels disponibles.</p>	<p><b>2.4.1-</b> Privilégier le développement d'activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation compte tenu de l'état de reconstruction de la forêt, du nombre de scieries de bois de construction sur le territoire et des conditions de marché.</p>	<p><b>CLD des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aides financières par le Fonds Local d'investissements.</li> </ul>
	<p><b>2.4.2-</b> Encourager l'émergence d'entrepreneurs adaptés aux conditions d'exploitation de la forêt. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> CLD des Etchemins, AMVFPA &amp; MRN, SPBB, groupements forestiers</p>	<p><b>Agence de mise en valeur/ MRN (Direction de la recherche forestière, Volet 1) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adaptation des taux d'aide financière afin de favoriser l'émergence d'entrepreneurs en fonction de la forêt à aménager.</li> </ul>
<p><b>2.5-</b> Encourager le développement multifonctionnel de la forêt</p>	<p><b>2.5.1-</b> Reconnaître les activités de chasse et de pêche comme potentiels de développement de la forêt. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, municipalités, CLD des Etchemins</p>	<p><b>MRC des Etchemins :</b> Apporter les améliorations nécessaires au schéma d'aménagement révisé afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolider et favoriser le développement des activités récréotouristiques liées à la forêt : Ex. : Triangle de Bellechasse, Camp forestier St-Luc, etc.</li> </ul>

<p><b>2.6-</b> Assurer la protection des potentiels acéricoles, évaluer les possibilités d'exploitation qu'offrent les peuplements non touchés et favoriser le développement de créneaux liés au tourisme.</p>	<p><b>2.6.1-</b> Protection des érablières. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> CPTAQ, MRC des Etchemins.</p>	<p><b>MRC des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des normes qui assurent la protection des érablières autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone agricole permanente (inclues au PSADR).</li> </ul>
	<p><b>2.6.2-</b> Évaluation des potentiels acéricoles et des créneaux touristiques. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> Fédération des producteurs acéricoles, syndicat des producteurs acéricoles de la Beauce, syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec, MRC des Etchemins, CLD des Etchemins.</p>	<p><b>Syndicat des producteurs acéricoles de la Beauce &amp; Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour chacun de leur territoire respectif, les syndicats ont jusqu'au début de l'automne 2004 pour faire part à leur fédération des propositions sur les potentiels d'entailles à développer.</li> </ul> <p><b>MRC des Etchemins / CLD des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager le développement de projets agrotouristiques : Ex. : Domaine de l'érable : service d'hébergement et de restauration à même une cabane à sucre productrice.</li> </ul>
	<p><b>2.6.3-</b> Augmenter le niveau d'aménagement des érablières en fonction des objectifs de production. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MAPAQ, AMVFPA et SPBB.</p>	<p><b>SPBB/UPA/Syndicat des producteurs acéricoles de la Beauce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de services-conseils aux propriétaires d'érablières afin d'améliorer la productivité à long terme.</li> </ul> <p><b>Agence de mise en valeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'aide à la forêt privée et programme de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés (financés par l'Agence) ;</li> <li>Plan de communication propriétaires/population/décideurs ;</li> </ul>
<p><b>2.7-</b> Assurer la relève des propriétaires-sylviculteurs-exploitants afin de favoriser le développement durable des forêts.</p>	<p><b>2.7.1-</b> Mettre en place un programme de compagnonnage des nouveaux travailleurs.</p>	<p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> AMVFPA, SPBB, Groupements forestiers.</p> <p><b>Agence de mise en valeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation des taux d'aide financière pour améliorer les conditions salariales de travailleurs forestiers ;</li> <li>Plan de communication propriétaires/population/décideurs.</li> </ul>
	<p><b>2.7.2-</b> Accroître la formation et développer la polyvalence des compétences des travailleurs forestiers.</p>	
	<p><b>2.7.3-</b> Valoriser le travail en forêt auprès des jeunes.</p>	
	<p><b>2.7.4-</b> Améliorer les conditions de travail en forêt.</p>	
	<p><b>2.7.5-</b> Favoriser le développement d'équipements et de techniques spécialisées qui répondent aux conditions d'exploitation de la forêt. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> AMVFPA, SPBB, Groupements forestiers.</p>	<p><b>SADC Bellechasse-Etchemins :</b> Projet à l'étude : Centre de transfert technologique en mécanisation et aménagement de la forêt privée <b>Agence de mise en valeur :</b> Financement de projets ; <b>SPBB :</b> Financement de projets par le Fonds forestier.</p>

**ORIENTATION 3 : Harmoniser les actions d'aménagement et de développement du territoire en fonction des besoins et particularités des activités agricoles et forestières dans une démarche de planification durable et avec le souci de conservation et de renouvellement des ressources humaines et naturelles.**

<b>OBJECTIFS :</b>	<b>MOYENS :</b>	<b>MANDATS SPÉCIFIQUES :</b>
<p><b>3.1-</b> Planifier une occupation du territoire en fonction des possibilités qu'offrent les sites agricoles et forestiers.</p>	<p><b>3.1.1-</b> Diriger le développement des projets domiciliaires, commerciaux et industriels à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.</p>	<p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, CCA, municipalités, CPTAAQ. Gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>MRC des Etchemins</b> (SADR) ;</li> <li>▪ <b>Municipalités</b> (plans &amp; règlements d'urbanisme).</li> </ul> <p>Usage résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Comité consultatif agricole (CCA)</b> : Identification des secteurs où l'usage résidentiel peut être autorisé ;</li> <li>▪ <b>MRC des Etchemins</b> : se prévaloir de l'article 59 de la LPTAA pour autoriser l'usage résidentiel à l'intérieur des secteurs identifiés.</li> </ul>
	<p><b>3.1.2-</b> Interdire la villégiature à l'intérieur des secteurs agricoles dynamiques.</p>	
	<p><b>3.1.3-</b> Permettre l'implantation d'habitations résidentielles autres que celles autorisées en vertu des droits conférés aux agriculteurs (LPTAA), à l'extérieur des secteurs agricoles dynamiques à raison d'une résidence par lot.</p>	
<p><b>3.2-</b> Assurer l'intégration harmonieuse des sites récréotouristiques, historiques et de villégiature aux zones agricoles et forestières.</p>	<p><b>3.2.1-</b> Favoriser le développement de villégiature dans les sites montagneux et forestiers. Les nouveaux regroupements de villégiature devront se situer à l'extérieur de la zone agricole permanente (LPTAA) <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins et municipalités.</p>	<p><b>MRC des Etchemins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déterminer les secteurs pouvant accueillir les sites récréotouristiques et de villégiature sans nuisance aux activités agricoles. Le secteur des Monts Notre-Dame, à l'extérieur de la zone agricole permanente, dans les municipalités de St-Luc-de-Bellechasse, Ste-Sabine et St-Magloire est propice à l'implantation de villégiature et d'activités récréatives.</li> </ul>
	<p><b>3.2.2-</b> Encourager les municipalités à devenir propriétaire des sites historiques et à développer des moyens de protection. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> Municipalités.</p>	
<p><b>3.3-</b> Conserver le caractère naturel de l'environnement dans les secteurs voués aux activités de plein air, de chasse et de pêche ainsi que de villégiature.</p>	<p><b>3.3.1-</b> Contrôle du déboisement en périphérie des lacs et des rivières et dans les secteurs offrant des vues panoramiques. <b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, FAPAQ, Fondation de la Faune, SPBB, groupements forestiers, AMVFPA, propriétaires privés.</p>	<p><b>MRC des Etchemins (SADR):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler la coupe de bois en bordure des cours d'eau sur une largeur suffisante pour assurer le maintien du couvert forestier paysager.</li> </ul> <p><b>AMVFPA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adaptation des normes de l'Agence afin de tenir compte de cet aspect ;</li> <li>▪ Plan de communication propriétaires/population/décideurs.</li> </ul>

<p><b>3.3-</b> Suite</p>	<p><b>3.3.2-</b> Mettre en place les mesures nécessaires pour maintenir ou améliorer les habitats fauniques en l'occurrence celui du cerf de Virginie.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> Fondation de la Faune (Société de la Faune et des Parcs), AMVFPA, Groupements forestiers, MRC des Etchemins.</p>	<p><b>Agence de mise en valeur / Fondation de la Faune :</b> Les propriétaires privés peuvent, s'ils sont admissibles à une aide financière sous prescription forestière délivrée par l'Agence ou la Fondation de la Faune, obtenir une aide monétaire supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide à l'aménagement des ravages (PAAR) mis en place par la Fondation de la Faune. Ce programme couvre tous les ravages des Etchemins.</p>
<p><b>3.4-</b> Favoriser la réalisation d'interventions justifiées et efficaces sur les éléments naturels du territoire qui assurent la protection et la conservation de l'environnement naturel et bâti.</p>	<p><b>3.4.1-</b> Assouplir les procédures réglementaires conduisant à une intervention sur les éléments naturels du territoire afin de répondre efficacement à un problème donné.</p>	<p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, MTQ, MENVQ, Fondation de la Faune.</p>
	<p><b>3.4.2-</b> Améliorer les techniques de drainage de terrain et les travaux de voirie afin de réduire les risques d'érosion notamment au cours de la réalisation de travaux forestiers.</p> <p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins, municipalités, SPBB, groupements forestiers, AMVFPA, COBARIC &amp; CBE.</p>	<p><b>MRC des Etchemins / municipalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inclure au plan d'action du schéma d'aménagement et de développement, des mesures sur la voirie et le drainage forestier, notamment pour le contrôle des fossés en bordure des chemins forestiers ;</li> </ul> <p><b>AMVFPA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adaptation des normes de l'Agence afin de tenir compte de cet aspect.</li> </ul> <p><b>COBARIC &amp; CBE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution éventuelle à la réflexion sur le sujet.</li> </ul>
<p><b>3.5-</b> Optimiser les infrastructures routières, les services municipaux et d'utilité publique selon les priorités de développement identifiées au PADETA.</p>	<p><b>3.5.1-</b> Évaluation des rendements et des besoins de service.</p>	<p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> Municipalités.</p>
	<p><b>3.5.2-</b> Consolidation des infrastructures en place en fonction des priorités d'aménagement et de développement.</p>	<p><b>ACTEURS IMPLIQUÉS :</b> MRC des Etchemins et municipalités.</p>

## 4 Conclusion

Le plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins s'inscrit dans une démarche de planification intégrée des actions d'aménagement et de développement du territoire de la MRC et s'inspire des visions et stratégies de chacun des organismes agissant sur les milieux agricoles et forestiers.

Au fil des discussions sur le PADÉTA, s'est édifié un climat d'échange qui a permis une meilleure compréhension de la problématique territoriale ainsi que des conséquences des interventions de chacun des organismes sur le milieu. Plus que jamais, la coordination des actions de développement sur le territoire peut contribuer à améliorer l'activité économique générale, le développement des collectivités tout en assurant le renouvellement des ressources naturelles.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PADÉTA, la MRC a décidé de maintenir une tribune de discussion sur les enjeux agricoles et forestiers avec les organismes participants afin d'inviter ceux-ci à intégrer dans leur démarche des préoccupations qui transcendent leur planification habituelle, qui permettent une meilleure compréhension des besoins et interventions de chacun sur l'ensemble des ressources du territoire et, le cas échéant, qui s'intègrent aux stratégies de développement de chacun des organismes agissants sur le territoire, y compris la MRC des Etchemins. Cette recherche de collaboration, de création de vision globale des actions territoriales font partie des paramètres qui contribuent à élaborer une planification éclairée et adaptée aux réalités territoriales et qui stimulent non seulement les activités agricoles et forestières mais également toutes les autres activités en lien avec les ressources naturelles (villégiature, plein air, tourisme, etc.).

Sous le leadership de la MRC, le suivi de la mise en œuvre du PADÉTA sera assuré par le CLD des Etchemins. Un comité consultatif agricole élargi est mis sur pied (noms des participants ; Annexe E) pour étudier les particularités des milieux agricoles, préciser les avenues de développement pour ce secteur et proposer des solutions constructives aux différents problèmes rencontrés par les producteurs notamment en ce qui a trait au maintien des entreprises et à la relève.

Deux fois l'an, le comité du PADÉTA, composé des personnes qui ont participé à la réalisation du présent travail, se réunira pour faire le point sur l'état d'avancement du plan de développement et, au besoin, pourra faire des recommandations aux organismes oeuvrant sur le territoire. Le représentant du CLD des Etchemins, responsable du suivi du PADÉTA, aura comme tâches, entre autres, de préparer un compte-rendu sur les réflexions et actions réalisées.

En terminant, nous aimerions souligner que la réussite du PADÉTA ou encore de l'avancement des activités agricoles et forestières, sera assurée dans la mesure où tous les participants auront l'opportunité d'échanger sur les grandes questions d'aménagement et de développement du territoire agricole et forestier, et que ces réflexions seront traduites par des actions dans chacun de leurs organismes respectifs. De façon ferme et unanime, le Conseil des maires de la MRC des Etchemins reconnaît le PADÉTA comme outil dynamique important pour le développement de son territoire.

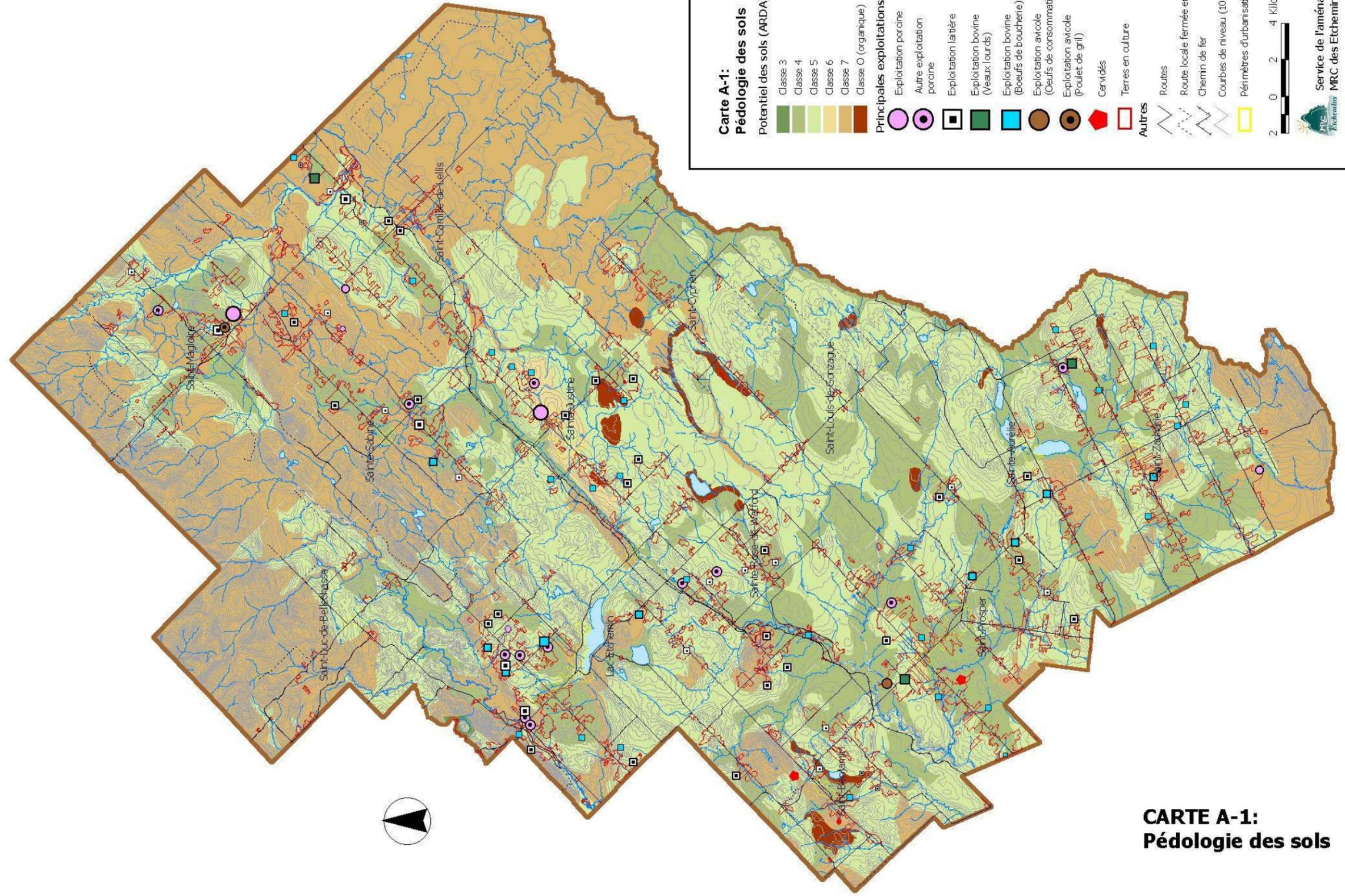
## **ANNEXE A**

### **A-1 DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES 1995-2000 CARTE A-1 : PÉDOLOGIE DES SOLS**

**A-1 DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES 1995-2000**

EXPLOITATION	PRODUITS	1995	1997	2000	VARIATION 1995-2000	PRODUCTEURS		
						95	97	00
<b>Production laitière</b>	Nombre de vaches / n.m.	1 758 / 29	1 944 / 34	1 486 / 33	-272 (-15 %)	61	57	45
	Quota laitier (Kg MG) / n.m.	367 037 / 6017	366 825 / 6 436	376 315 / 8 363	9 278 (2,5%)			
<b>Production porcine</b>	Truies / n.m.	653 / 109	n.d.	2 342 / 167	1 689 (259 %)	6	9	14
	Porcs produits / n.m.	7 580 / 1 263	25 024 / 2 780	44 324 / 3 166	36 744 (485%)			
<b>Production avicole</b>	Poules pondeuses /n.m.	8 339 / 1 668	n.d.	10 318 / 2 580	1 979 (24 %)	5	2	4
	Poulets de grill / n.m.	90 456* / 18 091	n.d.	90 000 / 22 500	-456 (-0,5 %)			
<b>Production bovine</b>	Vaches de boucherie / n.m.	1 505 / 19	1 509 / 24	1 523 / 30	18 (1 %)	79	62	51
	Bouvillons / n.m.	340 / 4	510 / 8	140 / 3	-200 (-59 %)			
	Veaux de lait produits / n.m.	1 103 / 14	1 868 / 30	1 515 / 30	412 (37 %)			
	Veaux de grains produits / n.m.	125 / 1,6	24 / 0,4	0	-125 (nil)			
<b>Production ovine</b>	Brebis 1 an et + / n.m.	98 / 33	n.d.	13 / 6,5	-85 (-87 %)	3	3	2
<b>Production horticole</b>	Fruits (ha) / n.m.	0	3 / 0,375	5 / 0,833	5 (500 %)	3	8	6
	Légumes (ha) / n.m.	3 / 1	5 / 0,625	1 / 0,167	-2 (-67 %)			
	Cultures abritées (m <sup>2</sup> ) / n.m.	5 898 / 1 966	16 660 / 2 083	17 300 / 2 883	11 402 (193%)			
	Horticulture ornementale (ha) /n.m.	--	50,1 / 6,263	27 / 4,5	-23.1 (-46 %)			
<b>Production acéricole</b>	Nombre d'entailles / n.m.	654 950 / 4 253	741 015 / 5 007	1 005 797 / 5 588	350 847 (54 %)	154	148	180
<p>Source : Fiches d'enregistrement 1995, 1997 et 2000, MAPAQ.</p> <p>n.m. : nombre moyen par exploitant</p> <p>* comprend 396 gros poulets et 60 dindons</p>								

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE



**CARTE A-1:  
Pédologie des sols**

## **ANNEXE B**

### **INVENTAIRE DESCRIPTIF DES VOIES DE CIRCULATION HORS PÉRIMÈTRE URBAIN (P.U.)**

**B-1 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • LAC-ETCHEMIN**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)			Accotement Asphalté	Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier		Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 276	20,1	6,1/ 6,6			X	X	E		X	X		X			
Route 277	20,1	6,7/ 13,3		2,5 km <sup>1</sup>	X	X	E		X			X			
Rang de la Grande Rivière	20,1	6,1			X	X	E		X			X			
<b>Routes municipales</b>															
2 <sup>e</sup> Rang	12		X		∅	X	E					X			
Le Petit-2 <sup>e</sup>	12		X		F	X						X			
Rang Ste-Anne	12		X		F	X						X			
5 <sup>e</sup> Rang	12		X		∅	X	E		X			X			
8 <sup>e</sup> Rang	12	6,1			X	X	E		X			X			
10 <sup>e</sup> Rang	12	6,1			X	X			X			X <sup>8</sup>			
12 <sup>e</sup> Rang	12	6,1 <sup>2</sup>	X		X	X			X			X			
Traverse du 8 <sup>e</sup> -au-10 <sup>e</sup> -Rang	12														
Traverse du 10 <sup>e</sup> -au-12 <sup>e</sup> -Rg ⊖	12		X		X	X			X				X		
14 <sup>e</sup> Rang	15	6,1			X	X	E		X	X			X		
Route du Détour	12	6,1 <sup>3</sup>			X	X						X			
Route des Sommets :															
Ancienne Route du 5 <sup>e</sup> Rang	12	6,1 <sup>4</sup>	X		X	X	E		X			X			
Ancienne Route du 6 <sup>e</sup> Rang	12		X		X	X						X			
Route du 6 <sup>e</sup> Rang															
Route du 14 <sup>e</sup> Rang ⊖	12		X		X	X						X			
Route du Golf	12	6,1 <sup>5</sup>	X		X	X	E C G		X			X <sup>8</sup>			
Rang du Mont Orignal	12	6,1 <sup>6</sup>	X		∅	X	E		X			X			
Route du Sanctuaire	12	6,1 <sup>7</sup>			X	X			X			X			
Chemin Beaudoin	12		X		X	X						X			
Rue du Club Nautique	11	6,1			X	X						X			
Rue des Voiliers	8		X		X	X						X			

<sup>1</sup> Sur une distance de 2,5 km entre la Route 276 et le 8<sup>e</sup> Rang (Côte Lapierre)  
<sup>2</sup> Une partie asphaltée à partir du village jusqu'à la côte  
<sup>3</sup> Moitié en asphalte, moitié en pavage économique  
<sup>4</sup> Une partie asphaltée entre la route 277 et jusqu'à 200 mètres du croisement du 5<sup>e</sup> Rang  
<sup>5</sup> Une partie asphaltée jusqu'au 5<sup>e</sup> Rang  
<sup>6</sup> Chemin asphalté jusqu'au Mont Orignal  
<sup>7</sup> Chaussée en gravier entre la route du 14<sup>e</sup> Rang et les limites de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford  
<sup>8</sup> La chaussée est en bonne condition sauf au printemps où elle est passable.  
E : épandage de fumures animales C : carrière F : fermé G : gravière (bancs d'emprunt)  
⊖ : non habité ⊕ : comporte des tronçons non habités de 1 km et plus  
∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril :  
2<sup>e</sup> Rang : de la Route du 5<sup>e</sup> Rang jusqu'à la fin du rang en cul-de-sac ;  
5<sup>e</sup> Rang : de l'adresse civique #254 jusqu'à la rivière Etchemin ;  
5<sup>e</sup> Rang : de l'adresse civique #177 jusqu'à la fin du rang ;  
Rang du Mont Orignal : du no. civique #162 jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Léon

Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.

**B-1 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • LAC-ETCHEMIN (suite)**

	Largeur et Recouvrement (m)			Accotement Asphalté (distance)	Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier		Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
<b>Routes privées</b>															
Rue du Moulin	9,5		X		X	X								X <sup>8</sup>	
Chemin du Meunier	5		X		X	X								X <sup>8</sup>	
Route d'accès pour gravière (par la Route 204 située dans la municipalité de Sainte-Rose)	12		X		F	X	G							X	
Rue privée desservant rou-lottes (bout de la Rue Dallaire)	8		X		X	X								X	
Rue Notre-Dame	15		X		X	X								X <sup>8</sup>	
Chemin des Pivoines	10		X		X	X								X	
Chemin des Riverains	8		X		X	X								X	
Chemin des Perce-Neige Sud	10		X		X	X			X					X	
Chemin des Perce-Neige Nord	10		X		X	X								X	
Chemin des Astibes	6,5		X		X	X								X	
Chemin des Anémones	5,5		X		X	X								X	
Chemin des Bégonias	6		X		X	X								X	
Chemin des Rochers	6,5		X		X	X								X	
Chemin des Campanules	9,5		X		X	X								X	
Chemin des Dahlias	8		X		X	X								X	
Chemin des Fougères	8		X		X	X								X	
Chemin des Hydrangées	7,5		X		X	X								X	
Chemin des Iris (#114)	15		X		X	X								X	
Chemin du Domaine (#96)	15		X		X	X								X <sup>8</sup>	
1 <sup>e</sup> Rue	8,5		X		X	X								X	
2 <sup>e</sup> Rue	8,5		X		X	X								X	
3 <sup>e</sup> Rue	8,5		X		X	X								X	
4 <sup>e</sup> Rue	7,5		X		X	X								X	
5 <sup>e</sup> Rue	8,5		X		X	X								X	
6 <sup>e</sup> Rue	9		X		X	X								X	
7 <sup>e</sup> Rue	10		X		X	X								X	
8 <sup>e</sup> Rue	9		X		X	X								X	
9 <sup>e</sup> Rue	15		X		X	X								X	
10 <sup>e</sup> Rue	7		X		X	X								X	
Chemin des Jonquilles (#66)	10		X		X	X			X					X <sup>8</sup>	
Chemin des Lotus	8,5		X												

<sup>8</sup> La chaussée est en bonne condition sauf au printemps où elle est passable.  
 E : épandage de fumures animales  
 F : fermé  
 C : carrière  
 G : gravière (bancs d'emprunt)

Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.



**B-2 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINTE-AURÉLIE**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 275	20,1	6,5/ 8,0			X	X	G			X			X		
Route 277 (Chemin des Bois-Francis, Rang Saint-Joseph)	12,0 /21	6,1/ 8,0			X	X	E G		X	X					X
<b>Routes municipales</b>															
10 <sup>e</sup> Rang	11,6		X		X	X			X				X		
11 <sup>e</sup> Rang	11,6		X		X	X	G		X				X		
Rang Saint-Jean-Baptiste	11,6	6,1			X	X			X				X		
Route 277 (Rang St-Joseph)	11,6		X		X	X			X						X
Rang de Travers	11,6		X		X	X							X		
<b>Routes privées</b>															
Chemin du Lac Joly	11,6		X		X	X							X		
E : épandage de fumures animales G : gravière (banco d'emprunt) ⊖ : n'est pas habité															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-3 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINTE-BENJAMIN**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)			Accotement Asphalté (distance)	Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier		Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 275 ⊕	11,7 33,3	6,0/ 12,6		2 km <sup>1</sup>	×	×				×	🚲		×		
<b>Routes municipales</b>															
6 <sup>e</sup> Rang Nord ⊕	12		×		∅	×				×					β
6 <sup>e</sup> Rang Sud ⊖	12		×		×	×				×					×
12 <sup>e</sup> Rang Ouest ⊕	12		×		×	×		🏠		×					×
12 <sup>e</sup> Rang Est	12		×		×	×	E	🏠		×				×	
13 <sup>e</sup> Rang	12		×		∅	×	C							×	
14 <sup>e</sup> Rang ⊕	12	6,1			×	×	E			×	🚲			×	
Rang Watford ⊕	12		×		×	×	G			×				β	
Rang de la Famine ⊕	12	6,1 <sup>2</sup>	×		×	×		🏠		×				×	
Rang Cunberland	12		×		×	×				×				β	
Route Pierre-Breton ⊕	12		×		×	×				×					β
Route Nadeau ⊖	12		×		×	×				×				β	
Route Loubier ⊕	12		×		×	×	G			×				β	
Route du 14 <sup>e</sup> Rang	12		×		×	×	E			×				×	
Route du 1 <sup>er</sup> Rang	12		×		×	×	E							×	
La Grande-Ligne ⊕	12		×		×	×				×					×
Route du Lac-à-Busque <sup>3</sup>	12	6,1			×	×									β
<b>Routes Privées</b>															
Chemin du Lac Déry	→		×		×	×		🏠							×

<sup>1</sup> Dans le secteur du rang Watford  
<sup>2</sup> ¾ km asphalté à la jonction de la Route 275  
<sup>3</sup> Accès au golf Le Grand Héron  
E : épandage de fumures animales  
G : gravière (bancs d'emprunt)  
C : carrière  
→ : chemin étroit  
⊖ : non habité  
⊕ : comporte des tronçons non habités de 1 km et plus  
∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril :  
6<sup>e</sup> Rang : entre le 14<sup>e</sup> Rang et les limites municipales de Saint-Léon-de-Standon ;  
13<sup>e</sup> Rang : à partir de la première courbe jusqu'à la fin.  
β Les infrastructures des routes sont construites sur des surfaces accidentées comportant du roc sur lequel la chaussée de gravier adhère mal.  
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.

**B-4 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)			Accotement Asphalté (distance)	Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier		Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 204	11/ 36,8	6,7/ 12,7		9,2 km	X	X	E		X	X			X		
Route 281	20,1 24,4	6,2/ 6,7		4,1 km	X	X	E			X			X		
Route de la Rivière Saint-Jean	12,2	6,7			F	X			X	X			X		
Chemin Coupe-feu (terres publiques) ⊖	12		X		F	F				X			X		
<b>Routes municipales</b>															
Route Fournier	12	X		2,5 km	X	X			X					X	
Rang Saint-Joseph ⊕	12 /14				∅	X	E		X				X		
Rang Saint-Isidore ⊖	12				F	X	G							X	
2 <sup>e</sup> Rang ⊕	12				∅	X			X				X		
3 <sup>e</sup> Rang ⊖	12				F	X								X	
Route du 3 <sup>e</sup> Rang ⊖	12				F	X								X	
Route Edmond-Blais ⊕	12				X	X	G						X		
Chemin Mailloux	12				X	X							X		
Route de la Fabrique <sup>1</sup>	12	X			X	X	E G							X	
<b>Routes privées</b>															
Lamontagne	12		X											X	

<sup>1</sup> 1 km de route nouvellement asphalté en 2002  
 E : épandage de fumures animales  
 F : fermé  
 G : gravière (bancs d'emprunt)  
 C : carrière  
 ⊖ : non habité  
 ⊕ : comporte des tronçons non habités de 1 km et plus  
 ∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril :  
 2<sup>e</sup> Rang : entre le chemin Mailloux et le chemin Coupe-feu  
 Rang Saint-Joseph : sur 3 km à partir des limites de la municipalité de Sainte-Justine

Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.

**B-5 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-CYPRIEN**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villegiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route des Églises	11/ 20,1	6,1/ 8,5			X	X				X	⚡		X		
<b>Routes Municipales</b>															
2 <sup>e</sup> Rang Ouest	12		X		∅	X			X						X
2 <sup>e</sup> Rang Est	12	6,1 <sup>1</sup>	X		∅	X			X	X					X
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Rang Ouest	12	6,1			X	X					⚡				X
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Rang Est ⊕	12	6,1 <sup>2</sup>	X		∅	X	E		X						X
Rang Sainte-Marie Ouest <sup>3</sup>	12		X		X	X			X						X
Rang Sainte-Marie Est <sup>3</sup>	12		X		X	X			X						X
Rang A	12		X		X	X			X						X
Route de la Frontière	12	6,1 <sup>4</sup>	X		X	X									X
Route de Bellechasse ⊕	12		X		X	X							X		
Route Fortier ⊕	12		X		X	X			X						X
Rang des Fortier	12		X		∅	X			X						X
<b>Routes privées</b>															
Route du Lac Croche	→		X		F	X									X
Route du club de motoneige	12		X		X	X									X
Chemin du Lac-à-Robert	→		X		X	X									X
Chemin au bout de la Route de Bellechasse près de la frontière	→		X		F	X									X
<sup>1</sup> Environ 5 km asphaltés entre la Route de la Frontière et la Route de Bellechasse <sup>2</sup> Environ 1,5 km asphalté environ à partir de l'intersection de la Route de la Frontière <sup>3</sup> Entretenu par la municipalité de Sainte-Justine <sup>4</sup> Tronçon entre le chemin du 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Rangs et celui du 2 <sup>e</sup> Rang E : épandage de fumures animales G : gravière (bancs d'emprunt) ⊕ : non habité ⊕ : comporte des tronçons non habités de 1 km et plus ∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril : 2 <sup>e</sup> Rang Ouest : de la route d'accès au Lac Croche jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ; 2 <sup>e</sup> Rang Est : entre la Route de Bellechasse et les limites de la municipalité ; 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Rangs Est : entre la Route de Bellechasse et les limites de la municipalité ; Route des Fortier : aucun habitant sur environ 1,5 km. → : chemin étroit															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-6 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINTE-JUSTINE**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 204	15/ 27,4	6,0/ 12,9			X	X	E G			X			X		
Route des Églises	20,1	6,1			X	X	E		X	X			X		
<b>Routes municipales</b>															
Route de la Station	11,6	6,1			X	X							X		
7 <sup>e</sup> Rang	11,6		X		X	X							X		
10 <sup>e</sup> Rang	11,6		X		X	X			X				X		
12 <sup>e</sup> Rang	11,6		X		X	X			X				X		
Rang Saint-Pierre	11,6		X		X	X	G						X		
Rang Sainte-Marie	11,6		X		X	X	G		X				X		
Route Régis ⊖	11,6		X		F	X							X		
Chemin du Détour	11,6		X		X	X							X		
<b>Routes privées</b>															
E : épandage de fumures animales F : fermé G : gravière (bancs d'emprunt) ⊖ : non habité															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-7 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villegiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 277	20,1	6,1			X	X				X	⊗				
<b>Routes municipales</b>															
Route 277 (Route Grande-Ligne/route Beaudoin) ⊕	12	6,1 <sup>1</sup>	X		X	X			X	X	⊗			X	
Rang A ⊕	12		X		∅	X	G		X					X	
Rang B ⊕	12		X		∅	X			X					X	
Rang C	12		X		X	X			X					X	
Rang de l'Église (2 <sup>e</sup> Rang) <sup>2</sup>	12	6,1	X		X	X			X				X		
Rang de l'Église (2 <sup>e</sup> Rang) <sup>3</sup> ⊕	12		X		X	X	G		X						X
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Rang ⊕	12	6,1			X	X			X					X	
11 <sup>e</sup> Rang	12		X		X	X			X					X	
Rang Saint-Louis ⊕	12	6,1			X	X			X						X
Rang de la Merisière	12		X		X	X			X					X	
Rue des Érables	12		X		X	X			X					X	
<b>Routes privées</b>															
Chemin privé des Bérubé, Lapointe, etc.	12		X		X	X							X		
Rue des Cèdres	12		X		X	X							X		
Rue Gagné	12		X		X	X							X		
Rue Léopoldville	12		X		X	X							X		
<p>E : épandage de fumures animales  <sup>1</sup> chaussée asphaltée entre le rang de l'Église et le 11<sup>e</sup> Rang  <sup>2</sup> chaussée asphaltée sur environ 2 km à partir de la Route 277  <sup>3</sup> chemin de terre à partir de la fin de la chaussée asphaltée jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Cyprien                      G : gravière (bancs d'emprunt)                      ⊕ : non habité                      ⊕ : comporte des tronçons non habités de l'ordre de 1 km et plus                      ∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril :                          Rang A : à partir d'environ 1 km de la Route de la Grande Ligne jusqu'aux limites de la municipalité de St-Cyprien ;                          Rang B : à partir d'environ 1 km de la Route 277 jusqu'à la fin du rang ;                          2<sup>e</sup> Rang : fermé sur 2½ km environ</p>															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-8 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Rue de la Fabrique	12,2 20,1	6,1/ 6,4			x	x				x			x		
Rang de la Grande Rivière	20,1	6,1			x	x			x	x			x		
<b>Routes municipales</b>															
Route de Saint-Luc	12	6,1			x	x			x					x	
Chemin Saint-Abdon	12		x		x	x			x					β	
Route Vachon ⊕	12		x		x	x								β	
Route Leclerc ⊕	12		x		∅	x	G								β
Chemin du Lac-à-Bœuf	12		x		∅	x								x	
Route Roy ⊖	12		x		F	x									β
Chemin du Rang-Six ⊖	12		x		F	x									x
6 <sup>e</sup> Rang	12		x		x	x			x						β
7 <sup>e</sup> Rang	12		x		x	x									x
Côte des Fleurs (7 <sup>e</sup> Rang)	12		x		x	x									β
8 <sup>e</sup> Rang	12	6,1			x	x	E G							x	
9 <sup>e</sup> Rang	12	6,1 <sup>1</sup>			x	x								β	
Côte des Bégin (9 <sup>e</sup> Rang)	12		x		x	x									β
10 <sup>e</sup> Rang	12		x		x	x								x	
Route du Dix	12	6,1 <sup>1</sup>	x		x	x								β	
Route du 12 <sup>e</sup> Rang ⊕	12		x		∅	x									β
Côte à Bourque (12 <sup>e</sup> Rang)	12		x		x	x									β
Route Pomerleau ⊖	12		x		x	x								x	
Rang Saint-Thomas	12		x		x	x								x	
Route Laflamme	12		x		x	x								x	
Chemin de la Petite Rivière Etchemin	12		x		∅	x									
Chemin du Petit Nord	12		x		F	x			x						β
<b>Routes privées</b>															
Chemin du Lac Chabot	12		x		F	x							x		
Chemin du Lac Jolin	12		x		x	x							x		
<sup>1</sup> chaussée asphaltée sur environ 1 km E : épandage de fumures animales F : fermé G : gravière (bancs d'emprunt) ⊖ : non habité ⊕ : comporte des tronçons non habités de plus de 1 km ∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril : Route Leclerc : du milieu de la route jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Magloire ; Chemin du Lac-à-Bœuf : le dernier km menant au lac ; Route du 12 <sup>e</sup> Rang : 2 derniers kilomètres menant aux limites de la municipalité de Saint-Magloire ; Chemin de la Petite Rivière Etchemin : le dernier km du chemin β Les infrastructures des routes sont construites sur des surfaces accidentées comportant du roc sur lequel la chaussée de gravier adhère mal.															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-9 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-MAGLOIRE**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 281	20,1 30,5	6,5/ 12,3			X	X	E			X	🚲		X		
<b>Routes municipales</b>															
3 <sup>e</sup> Rang (Sainte-Marie)	12,2		6,1/ 8,0		X	X								X	
3 <sup>e</sup> Rang (Saint-Joseph) ⊖	20,1		8		X	X	E	🏠	X	X				X	
Rang Saint-Charles Nord ⊕	11		6,1/ 6,4		∅	X		🏠	X	X	🚲				X
Rang Saint-Charles Sud	21,3	6,1/ 8,2			X	X	E	🏠	X	X	🚲				X
Rang Bellechasse ⊕	11/ 15,8		3/7		∅	X		🏠		X				X	
Rang Saint-Cyrille ⊕	11/ 18,2		6,1/ 7,3		∅	X		🏠		X	🚲		X		
Rang Saint-Laurent (du Lac)	11/ 18,2		6,1/ 7,4		X	X	E	🏠		X					X
Rang Saint-Léon ⊖	6,1/ 9,7		3/ 4,5		F	X		🏠		X					β
Rang Saint-Armand ⊕	12,2		6,1/ 7		∅	X		🏠		X					β
Rang Saint-Anselme ⊕	9/ 11		3/5		∅	X		🏠		X			β		
Route Saint-Anselme (fermée)	9,1		4,0												β
Rang Saint-Hilaire Sud ⊖	8/ 9,1		3,5/ 6,1		F	X		🏠		X				β	
Rang Saint-Hilaire Nord ⊖	9,1		5/ 6,1		F	X	G	🏠		X				β	
<b>Routes privées</b>															
<p>E : épandage de fumures animales                      F : fermé                      G : gravière (bancs d'emprunt)                      ⊖ : aucune habitation permanente                      ⊕ : comporte des tronçons non habités de plus de 1 km                      ∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril :                          St-Charles Nord : entretien sporadique pour les érablières sur 1,5 km environ durant la période hivernale, à partir de la Route 281 ;                          Rang Bellechasse : les derniers 3,5 km environ ;                          Rang St-Cyrille : 1,5 km environ, aux limites de la municipalité de Sainte-Sabine ;                          Rang St-Armand : 1,7 km , aux limites de la MRC ;                          Rang St-Anselme : les deux derniers kilomètres</p> <p>β Les infrastructures des routes sont construites sur des surfaces accidentées comportant du roc sur lequel la chaussée de gravier adhère mal.</p>															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-10 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-PROSPER**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 275 (tronçon limite Ste-Aurélié / Route 204)	20,1 24,4	6,1/ 12,3			X	X	E			X			X		
Route 275 (tronçon 204 / limites de St-Benjamin)	20,1	6,1/ 9,0			X	X	E			X	⊗		X		
Route 204 (limites St-Georges/intersection Rte 275)	16/ 26	6,7/ 8,4		X	X	X	E		X	X			X		
Route 204 (intersection Route 275 / limites Ste-Rose)	15,2 /30	6,1/ 7,4			X	X	E		X	X			X		
<b>Routes municipales</b>															
4 <sup>e</sup> Rue (rang Sainte-Marie) ⊕	11,6		X		X	X	E								
30 <sup>e</sup> Rue (rang Saint-Louis) ⊕	11,6	6,1			X	X		⊗	X		⊗				X
30 <sup>e</sup> Rue (rang des Carreaux)	11,6		X		X	X		⊗	X					X	
35 <sup>e</sup> Rue (rang Sacré-Cœur)	11,6	6,1			X	X			X		⊗			X	
50 <sup>e</sup> Rue (rang de la Merisière)	11,6		X		X	X	G	⊗	X					X	
42 <sup>e</sup> Rue Ouest (petit 9 <sup>e</sup> Rang)	11,6		X		X	X	G	⊗						X	
42 <sup>e</sup> Rue Est (grand 9 <sup>e</sup> Rang)	11,6		X		X	X		⊗	X					X	
<b>Routes privées</b>															
LAC-AS															
38 <sup>e</sup> Avenue	11		X					⊗					X		
2 <sup>e</sup> Rue	6		X					⊗						X	
3 <sup>e</sup> Rue	6		X					⊗						X	
4 <sup>e</sup> Rue	6		X					⊗						X	
5 <sup>e</sup> Rue	6		X					⊗						X	
6 <sup>e</sup> Rue	6		X					⊗						X	
Adjacent à la 50 <sup>e</sup> Rue															
8 <sup>e</sup> Avenue	5		X					⊗						X	
18 <sup>e</sup> Avenue	5		X					⊗						X	
28 <sup>e</sup> Avenue (Lacs Pruneau)	10		X					⊗	X				X		
29 <sup>e</sup> Avenue (Place Abénakis)	8		X					⊗					X		
Adjacent à la 35 <sup>e</sup> Rue															
7 <sup>e</sup> Avenue	6		X					⊗						X	
Adjacent à la 42 <sup>e</sup> Rue															
11 <sup>e</sup> Avenue	5		X					⊗						X	
37 <sup>e</sup> Avenue	6		X					⊗					X		
38 <sup>e</sup> Avenue	6		X					⊗					X		
Adjacent à la 30 <sup>e</sup> Rue															
38 <sup>e</sup> Avenue	5		X					⊗						X	
<p>E : épandage de fumures animales                      G : gravière (bancs d'emprunt)                      ⊕ : n'est pas habité                      ⊗ : comporte des tronçons non habités de plus de 1 km</p>															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004															

**B-11 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)			Accotement Asphalté (distance)	Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier		Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Confits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Route 204 (limites de St-Prosper/ Route 277 ; 9,6 km)	15,2 /30	6,1/ 7,4		3 km	X	X	E			X			X		
Route 204 (Route 277/ limites de Ste-Justine ; 6,3 km))	15,2 /30,5	6,1/ 12,9		5 km	X	X				X			X		
Route 277 (Route 204/ limites de Lac-Etchemin ; 1,3 km)	20,1 /31,5	6,7/ 12,2		1,3 km	X	X				X			X		
Route 277 (Rte 204/ limites St-Louis-de-Gonzague ; 4,7 km)	20,1	6,1			X	X				X			X		
<b>Routes municipales</b>															
1 <sup>er</sup> Rang Est	12		X		X	X								X	
1 <sup>er</sup> Rang Ouest	12	6,1 <sup>1</sup>	X		X	X	E							X	
2 <sup>e</sup> Rang	12		X		X	X	C E							X	
5 <sup>e</sup> Rang ⊕	12		X		X	X								X	
6 <sup>e</sup> Rang ⊕	12		X		X	X								X	
Rang C	12		X		X	X	E							X	
Route Poliquin ⊕	12		X		X	X								X	
Route de la Station	12	6,1	X		X	X							X		
Rang Roy ⊕	12		X		X	X								X	
Rang de la Famine Sud	12		X		X	X	E							X	
Rang de la Famine Nord	12		X		X	X	E							X	
Route Dallaire	12	6,1			X	X							X		
Route Fournier (fermée)															
Route de la Grande-Ligne (versant nord de la rivière)	12		X		X	X								β	
Route de la Grande Ligne (versant sud de la rivière)	12	6,1 <sup>2</sup>	X		X	X							X		
<b>Routes privées</b>															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

<sup>1</sup> chaussée asphaltée sur environ 1 km à partir de la Route de la Station en direction du Rang C

<sup>2</sup> chaussée asphaltée de la Route 204 à la Route Poliquin

E : épandage de fumures animales

G : gravière (bancs d'emprunt)

⊕ : n'est pas habité

⊕ : comporte des tronçons non habités de plus de 1 km

β Les infrastructures des routes sont construites sur des surfaces accidentées comportant du roc sur lequel la chaussée de gravier adhère mal

**B-12 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINTE-SABINE**

Routes Gouvernementales (MTQ)	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en Gravier	Accotement asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
Rue Principale	14,5 20,1	6,1/ 9,0			×	×	E		×	×	🚲		×		
<b>Routes municipales</b>															
Rang Saint-Henri (12 <sup>e</sup> Rang)	12		9,1		×	×	E	🏠	×	×	🚲		×		
Rang Sainte-Marie	12		8,5		×	×	E	🏠	×	×			×		
Rang Saint-Charles	21,3	6,1/ 8,2			×	×	E	🏠	×	×	🚲			×	
13 <sup>e</sup> Rang	12		8,5		×	×		🏠	×	×			×		
Rang Saint-Georges ⊕	12		8,5		×	×			×	×			×		
Rang Sainte-Sabine ⊕	12		6/ 7,6		∅	×		🏠		×				β	
Chemin Saint-Luc	12		6/ 7,6		×	×		🏠		×				β	
Rang Saint-Cyrille	12		6/ 7,6		×	×		🏠		×				β	
<b>Routes privées</b>															
Montée privée (adjacente à la rue Principale, intérieur P.U.)			3,7		×	×				×			×		
E : épandage de fumures animales G : gravière (bancs d'emprunt) ⊖ : aucune habitation permanente ⊕ : comporte des tronçons non habités de plus de 1 km ∅ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril : Rang Sainte-Sabine : 1,5 km environ, aux limites de la municipalité de Saint-Luc β Les infrastructures des routes sont construites sur des surfaces accidentées comportant du roc sur lequel la chaussée de gravier adhère mal.															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

**B-13 Inventaire descriptif des voies de circulation hors P.U. • SAINT-ZACHARIE**

Routes	Largeur et Recouvrement (m)				Entretien		Accessibilité			Circulation			Etat général		
	Emprise	Chaussée asphaltée	Chaussée en gravier	Accotement Asphalté	Hiver	Été	Ressources	Villégiature	Cabane à sucre	Lourde	Cycliste	Conflits d'usage	Bon	Passable	Détérioré
<b>Routes Gouvernementales (MTQ)</b>															
Route 275 (limites St-Côme-Linière/village St-Zacharie)	11/20,4	7,0			X	X				X			X		
Route 275 (village St-Zacharie /limites St-Aurélié )	12/20,1	6,1/8,5			X	X				X	⊗		X		
Route Centrale	11,6	6,1			X	X				X			X		
Deuxième Rang (tronçon entre route Centrale et de la frontière)	11,6	6,1			X	X				X			X		
Route de la Frontière	11,6	6,1			X	X				X			X		
<b>Routes municipales</b>															
Route des Sucriers ⊖	11,6		X		X	X				X					
1 <sup>er</sup> Rang ⊖	11,6		X		X	X	G		X					X	
Route du 1 <sup>er</sup> Rang ⊖	11,6		X		X	X								X	
2 <sup>e</sup> Rang ⊕	11,6		X		X	X	G		X					X	
Route à Antonio-Parent	11,6		X		X	X								X	
Route Guay	11,6		X		X	X								X	
3 <sup>e</sup> Rang ⊕	11,6		X		X	X	G		X					X	
4 <sup>e</sup> Rang ⊕	11,6		X		X	X			X					X	
Route des Côtes	11,6	6,1			X	X									
6 <sup>e</sup> Rang	11,6	6,1			X	X	E G				⊗				X
7 <sup>e</sup> Rang ⊕	11,6		X		F	F	E G		X		⊗			X	
Route de Travers ⊕	11,6		X		X	X			X		⊗			X	
<b>Routes privées</b>															
Chemins d'accès, lac Falardeau (Rangs 6-A, 6-B, 6-C)	→		X		X	X									X
Chemins d'accès, lac Falardeau (Rang 7 & Rang 6-D)	→		X		F	X									X
Fin du 3 <sup>e</sup> Rang / frontières USA	→		X		X	X									X
Fin 4 <sup>e</sup> Rang / frontières USA	→		X		X	X									X
Chemin débutant au 2 <sup>e</sup> Rang vers rivière Metgermette	→		X		X	X									X
Chemin du lac Central et autres	→		X		F	X	G								X
Fin Route des Sucriers vers les terres publiques	→		X		F	X			X						X
<p><sup>1</sup> 7 mètres entre les limites de Saint-Côme-Linière et l'entrée du village de Saint-Zacharie  <sup>2</sup> tronçon entre le 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rangs                      E : épandage de fumures animales                      F : fermé                      G : gravière (bancs d'emprunt)                      ⊖ : non habité                      ⊕ : comporte des tronçons non habités                      ⊗ : comporte des tronçons fermés pendant la période du 15 novembre au 15 avril :                      → : chemin étroit</p>															
Sources : MTQ, 2002 ; MRC des Etchemins et Municipalités, 2004.															

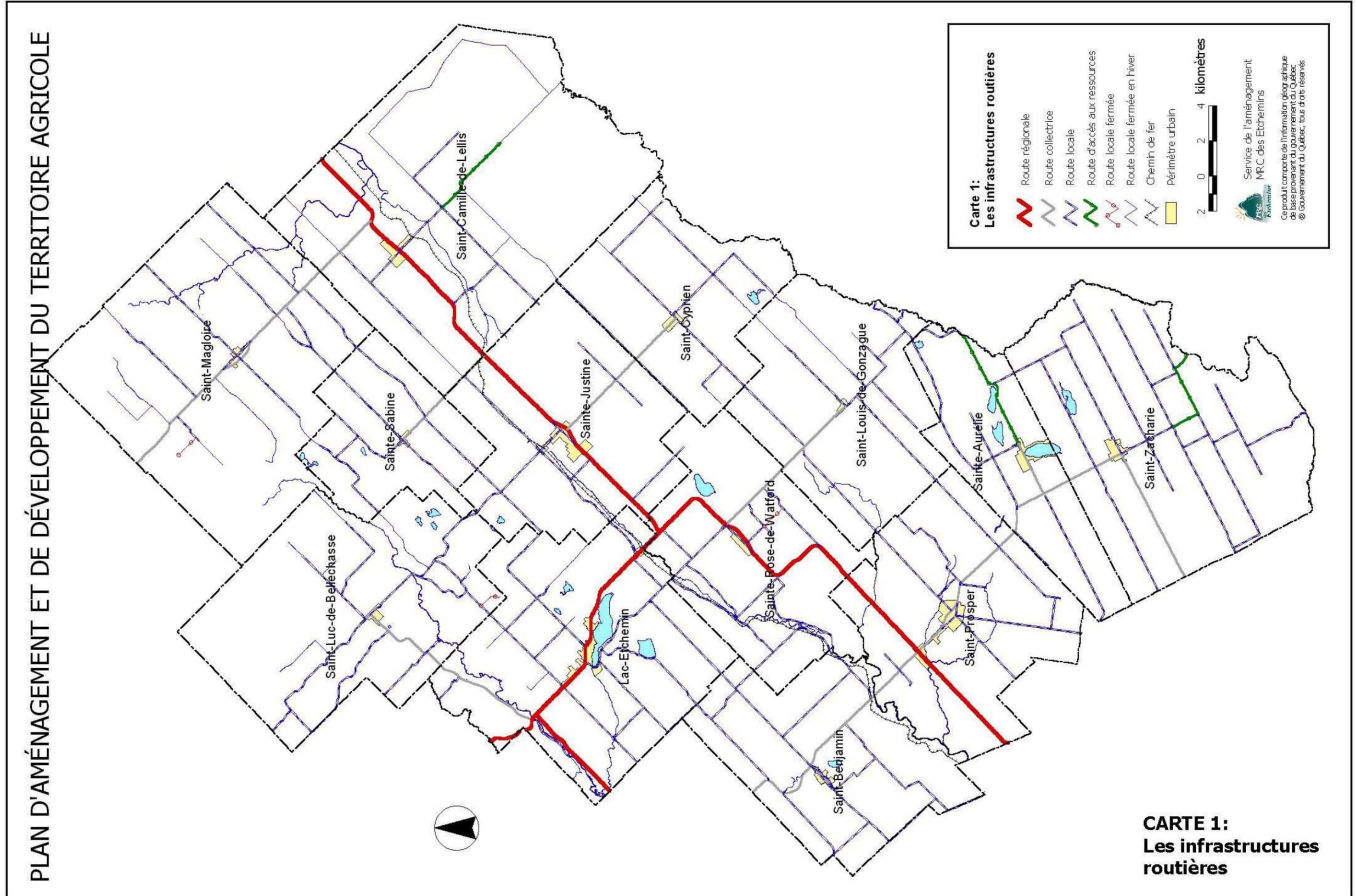
## **ANNEXE C**

**CARTE 1 : LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**CARTE 2 : RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE FIBRE OPTIQUE**

**CARTE 3 : PUIITS D'EAU POTABLE 21 PERSONNES ET PLUS**

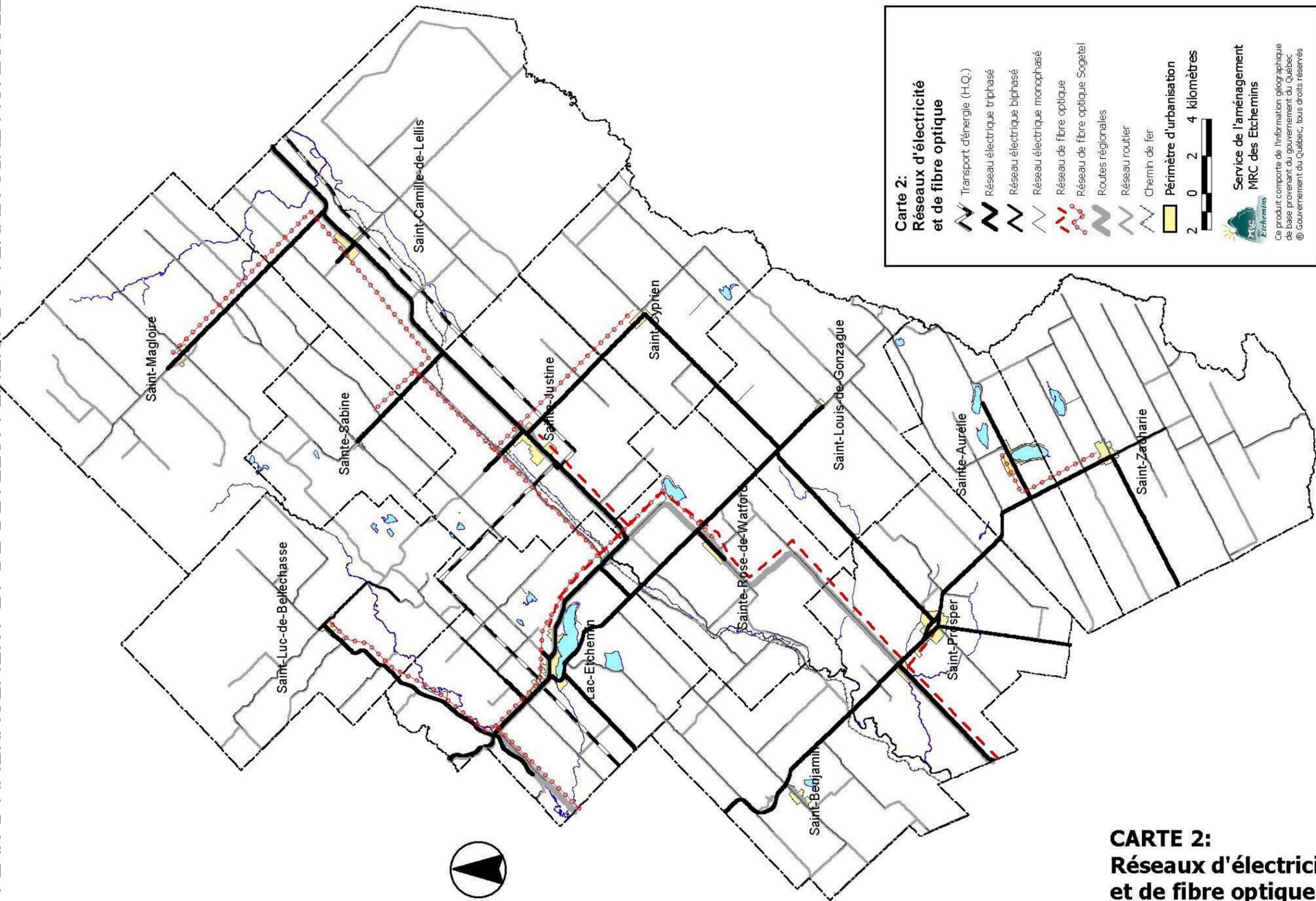
**CARTE 4 : COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**



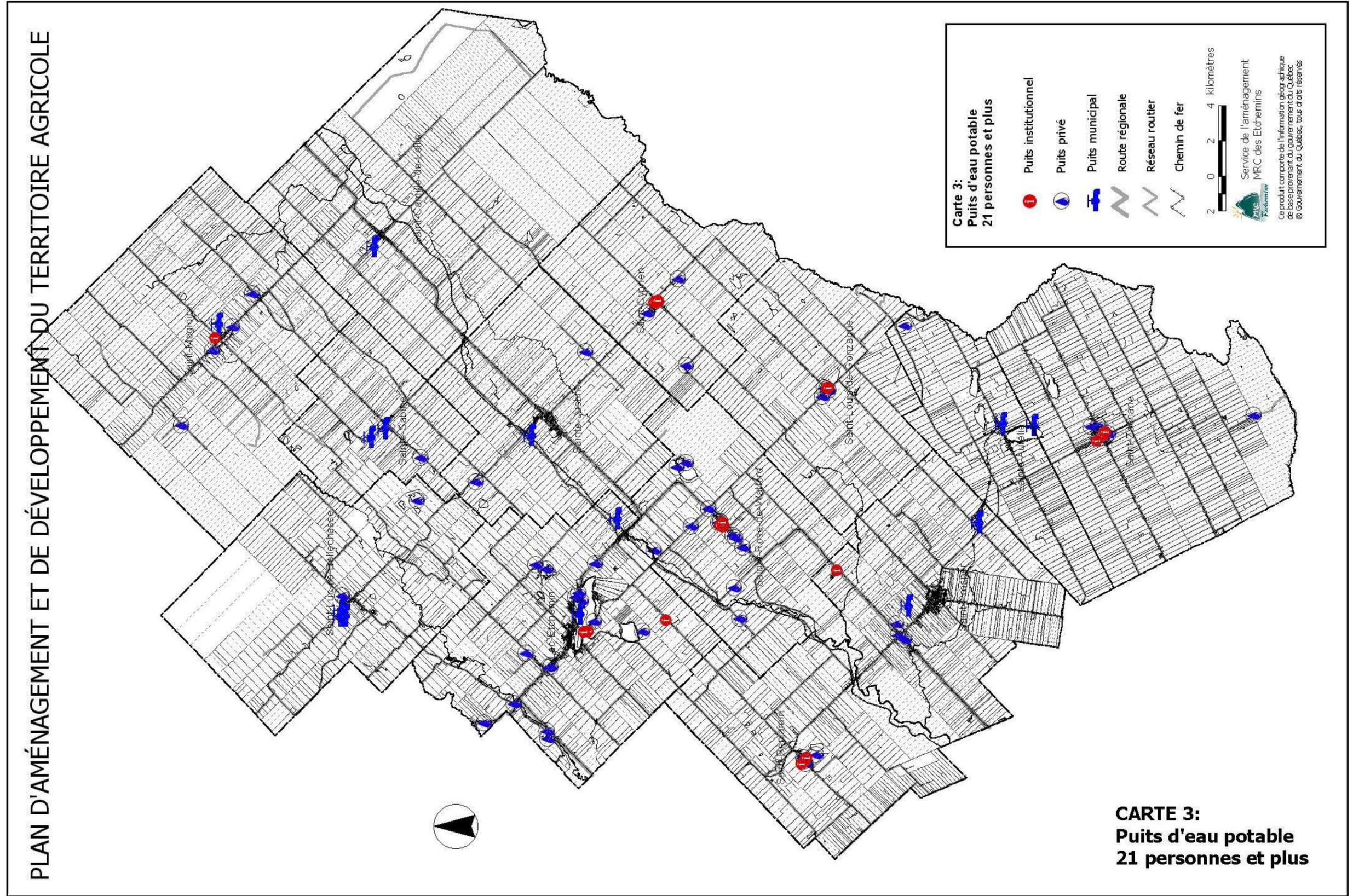
PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

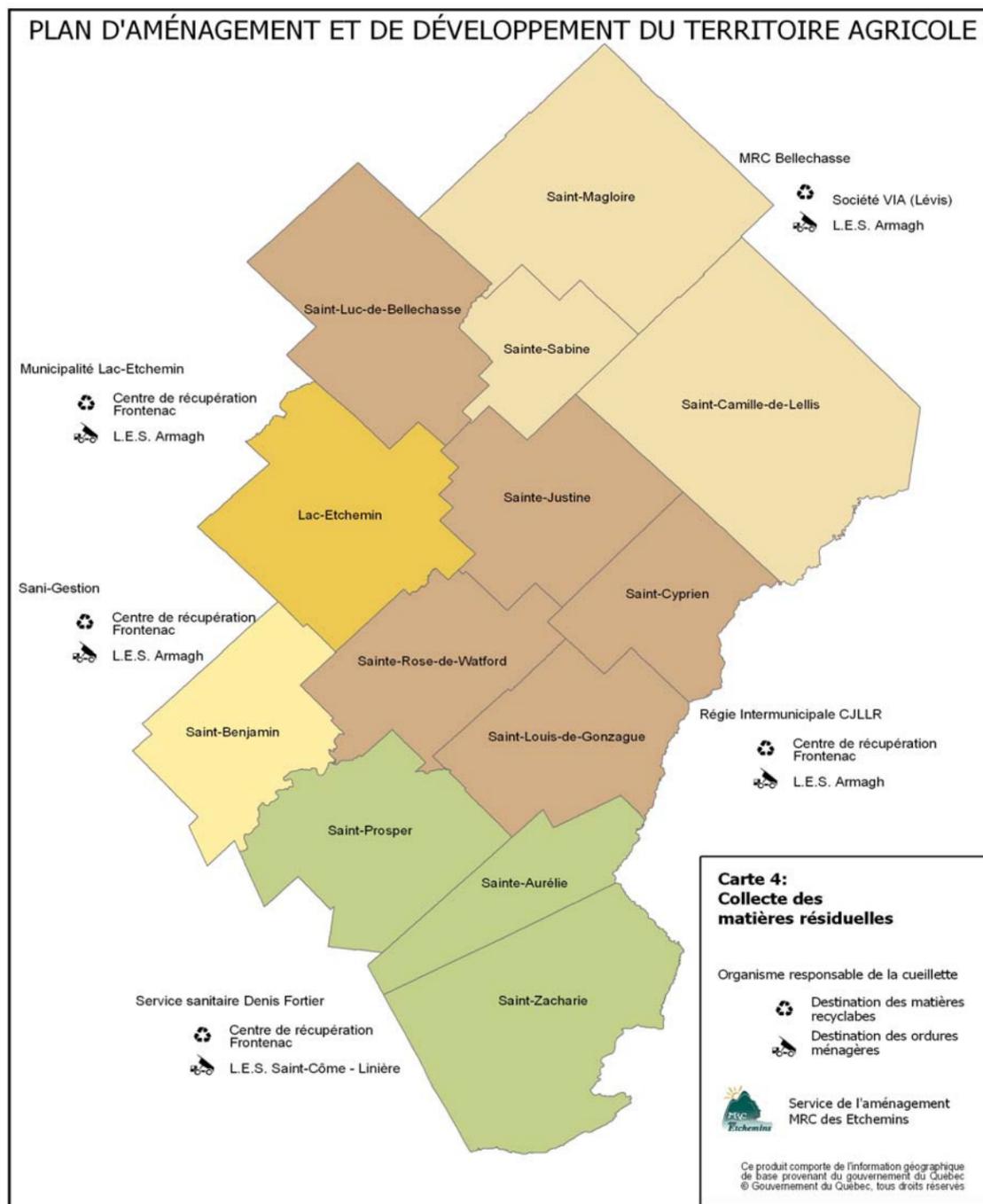
**CARTE 1:  
Les infrastructures  
routières**

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE



**CARTE 2:  
Réseaux d'électricité  
et de fibre optique**

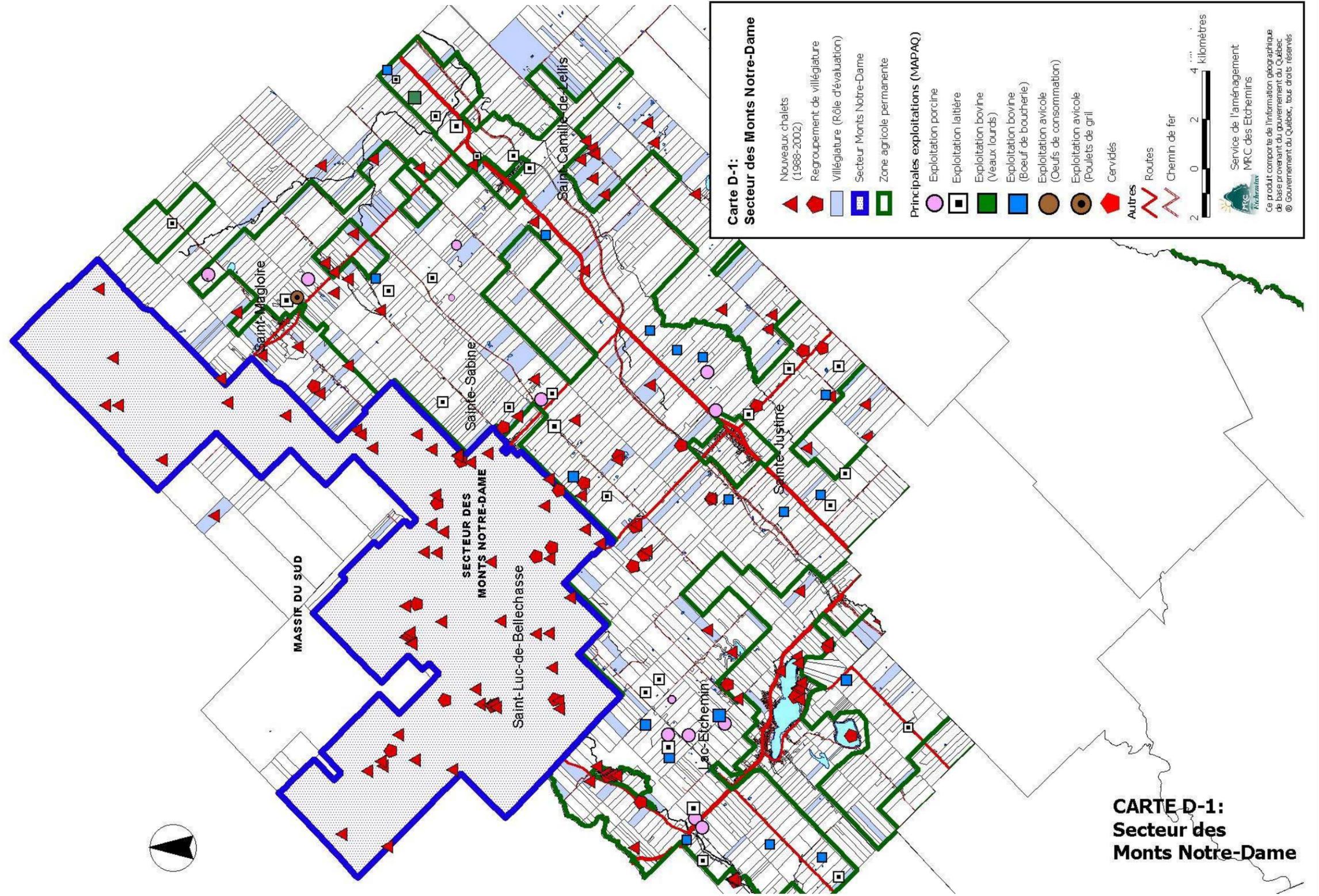




**ANNEXE D**

**CARTE D-1 : SECTEUR DES MONTS NOTRE-DAME**

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE



**CARTE D-1:  
Secteur des  
Monts Notre-Dame**

**ANNEXE E****Comité consultatif agricole élargi**

Monsieur Jean-Guy Breton	Poste #1	Président et maire	Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Michel Bernard	Poste #2	Maire	Municipalité de Saint-Cyprien
Monsieur Marcel Asselin	Poste #3	Maire	Municipalité de Saint-Magloire
Monsieur Roger Gagnon	Poste #4	Producteur agricole	Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Jacques Cloutier	Poste #5	Producteur agricole	Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Jean-Paul Poulin	Poste #6	Producteur agricole	Municipalité de Saint-Prospère
Monsieur Jacques Leblanc	Poste #7	Producteur agricole	Municipalité de Saint-Magloire
Madame Sophie Audet	Poste #8	Citoyenne	Municipalité de Sainte-Justine
Monsieur Pierre Giguère	Aménagiste	UPA de la Beauce	
Monsieur Denis Paquin	Agronome	MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin	
Monsieur Hector Provençal	Président	UPA Dorchester-Sud	
Monsieur François Villemure	Président	UPA Haut-de-Bellechasse	
Poste à déterminer		CLD des Etchemins	

## RÉFÉRENCES

### Documents

Centre de services Lac-Etchemin, MAPAQ, *Fiches d'enregistrement*  
 Centre de services Lac-Etchemin, MAPAQ, *Constat et proposition de développement pour la zone des Etchemins* par Denis Paquin, février 2004.  
 Centre de services Lac-Etchemin, MAPAQ, *Perspectives agricoles pour la MRC des Etchemins* par Denis Paquin, mai 2004.  
 CLD & MRC des Etchemins, SCIAN, CRIQ (icriq.com), *Entreprises de transformation agricole*  
 Hydro-Québec, *carte Secteur Beauce, 1 : 20 000*  
 MRC des Etchemins, *Collecte des matières résiduelles*  
 MTQ, Centre de services Lac-Etchemin, *Inventaire des infrastructures de transport*  
 Municipalités & MENV, *Puits 21 personnes et plus*  
 Municipalités, *Caractérisation des routes*  
 Sogetel & Commission Scolaire de la Beauce-Etchemins, *Fibre optique*  
 Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, *Plan de protection et de mise en valeur*, mars 2001

### Cartes Géopadéta

AGR Exploitations agricoles	OCCUPATION DU SOL
AGR Exploitations animales	OCC Lac-Etchemin
AGR Transformation MRC	OCC Ste-Aurélie
	OCC St-Benjamin
Constructions 1988-2002	OCC St-Camille-de-Lellis
	OCC ST-Cyprien
FOR Couvert forestier	OCC Ste-Justine
FOR Érablières MRC	OCC St-Louis-de-Gonzague
	OCC St-Luc-de-Bellechasse
INF Hydro & fibre optique	OCC St-Magloire
INF Routes	OCC St-Prosper
INF Routes & électricité	OCC Ste-Rose-de-Watford
	OCC Ste-Sabine
OCCUPATION DU TERRITOIRE	OCC St-Zacharie
OCC Habitation	OCC MRC
OCC Villégiature	
OCC Monts Notre-Dame	Pédologie des sols
OCC Potentiels récréatifs	Puits 21 personnes et plus

### Le matériel cartographique a été monté sur ArcView à partir des données de base des sources suivantes :

Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles  
 Couverture du potentiel agricole, IRDA, 13 juin 2003  
 Carte écoforestière, MRN, données de 1985-1989, interprétation 1993-1995  
 Friches/Plantations, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, 1978-2002  
 GIRMA 2002, MAPAQ  
 Imagerie satellitaire, Groupe Système Forêt, 1993-2002  
 Orthophotos, 1 : 40 000, MRN 2000  
 Rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins  
 SIGAT, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
 Zone agricole permanente, carte 1 : 20 000, CPTAAQ